PERN

Bulletin municipal 2019

La CCQB à la loupe

Actualités

La pierre de Luctérius

Dossier école

Investissements 2019

Vie des associations

SOMMAIRE 2019

2- Editorial

3- Informations Municipales

L'équipe municipale
Horaires Mairie
Etat civil
Population 2019
Permis de construire
Artisans, entreprises et commerçants
Location Tennis et Salles Municipales
Recensement de la Population
Mairies : Zéro Phyto

6- La CCQB à la loupe

Attachement des Citoyens à leurs Institutions
Les Compétences de la CCQB
La Gouvernance 2014-2020
La Gouvernance 2020-2026

9- Points d'actualité

PADD et PLUI
Le très Haut Débit dans les starting-blocks
Téléphonie mobile et 4G
MFS et MSAP
DDFIP du Lot
Fin des plastiques jetables
Le tourisme en Quercy Blanc

13- Histoires de Pern

La Pierre de Luctérius

17- Déchets domestiques

Nous Sommes Fatigués des Incivilités Récurrentes
Décharges Sauvages et Autres Incivilités
Déchetteries et horaires

19- Budget municipal 2019

Loi de finance 2020
Stabilité des Dotations en 2019
Effort Fiscal et Subventions
Recettes et Dépenses de fonctionnement
Recettes et Dépenses d'Investissements
Subventions aux associations

23- Dossier Ecole

Le Mot des Enseignants …
… et celui des Enfants
Jour de Fête à l'école
Un Moment d'émotions

25- Réalisations et Investissements

Wifi gratuit Place de la Mairie
Alerter, Prévenir, Informer - Rappel
Entretien Voirie
Entretien du Patrimoine
En Bref
Investissement Immobilier en Centre Bourg de Pern

31- Vie des Associations

Amitié Internationale en Quercy
La Diane Pernoise
La boule Pernoise
Pique et Pousse en Quercy Blanc
Chemins en Quercy
Les Run'heureux
Les Canaillous du Quercy Blanc
Crèche Farandole

45- Agenda Préliminaire des Festivités 2020

46- Annonces et Informations Diverses

EDITORIAL

Chères pernoises, cher pernois,

Des gilets jaunes aux grèves actuelles, 2019 ne manque pas à la tradition et aura été riche en mouvements sociaux et revendications. Un évènement marquant pour les communes fut le tour de France des élus d'Emmanuel Macron. Souillac, six heures et demi face à 600 maires pour mieux connaître notre territoire dans sa diversité, ses spécificités, ses richesses avec la ruralité au cœur des débats. Emmanuel Macron veut replacer les communes au centre du dispositif de la République. Une bonne chose, encore faut-il leur octroyer le statut et les compétences nécessaires.

2019, c'est aussi bien sûr un maire tué dans l'exercice de ses fonctions. Inacceptable, intolérable dérive dramatique d'une incivilité si fréquente, qui a conduit l'Etat à renforcer les pouvoirs de Police des maires.

Chacun je crois en a conscience, la fonction de Maire devient de plus en plus ardue, complexe, prenante. L'intercommunalité en particulier occupe une place sans cesse croissante dans les préoccupations et le travail des maires. Des décisions importantes y sont prises qui impactent directement les communes, Je défends un juste équilibre entre une vision d'ensemble du territoire de notre communauté et l'intérêt d'une réelle autonomie des communes. A l'unisson avec de nombreux maires, ma seule demande est qu'on redonne à nos communes pouvoir et liberté de manœuvre pour que nous puissions imaginer et maîtriser notre développement et notre avenir. La proximité est essentielle. Les élus ont une connaissance exhaustive de leur commune, de ses besoins et de leurs habitants.

Nous avons à Pern une qualité de vie préservée, une situation enviée à proximité immédiate de Cahors, de la zone artisanale de Cahors Sud et de l'accès à l'autoroute. Ce constat guide nos réflexions, nos décisions, et nos investissements dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants présents et futurs.

2019 fut riche en accomplissements et décisions importantes pour notre commune. Nous avons inscrit notre école dans la modernité, renforçant ainsi notre attractivité. L'inauguration de la nouvelle cantine et de la salle périscolaire rénovée restera le point d'orgue de cette année, l'aboutissement d'un grand projet, qui marque d'un jalon fort la vie de notre commune et de notre RPI.

Nous venons de procéder à l'achat de deux maisons mitoyennes de la mairie. Un projet réfléchi, construit pour dynamiser, faire revivre le centre bourg de Pern. Des biens acquis grâce à un portage financier, pour ne pas grever le budget de la commune et nous donner le temps de construire un projet et anticiper son financement en sollicitant toutes les aides possibles. Nous possédons maintenant un ensemble patrimonial cohérent permettant une vision intégrée de son aménagement. A court terme, mise à la location de la petite maison donnant sur la place de l'église, pour développer notre offre locative et augmenter les recettes de la commune en ces temps de budgets de plus en plus contraints. Dans un deuxième temps créer un commerce de bouche associé à une offre multi-service. Une politique de développement des communes rurales fortement encouragée par le gouvernement, politiquement et financièrement.

Notre patrimoine bâti et naturel retient toute notre attention. Des travaux d'urgence sont à mener dans l'ancienne grange servant d'ateliers municipaux et au mur de soutènement du petit chemin du Presbytère. Ils sont programmés pour le début 2020. Nos espaces verts ont bénéficié d'un meilleur entretien grâce à un nouveau prestataire. Les travaux d'élagage et l'entretien de la voirie communautaire ont posé de réels problèmes cette année et je ne suis pas sûr que le changement de stratégie à la CCQB soit une bonne idée.

Nous attendons toujours un internet et une téléphonie de qualité, essentiels à tout développement économique et à notre vie au quotidien. Patience, le très haut débit pointe le bout de sa fibre. Nous avons aussi mis en place un nouveau petit service, une connexion wifi gratuite sur la place de la mairie.

L'élaboration du PLUI progresse, le PADD est presque bouclé. La réflexion menée sur l'organisation du territoire de la CCQB doit prendre en compte les spécificités et atouts des communes. Nous y sommes très vigilants pour préparer notre avenir, tant du côté de l'habitat que de celui du développement économique.

2019, c'est aussi l'affirmation de la vitalité de notre commune grâce aux nombreux évènements, fêtes, animations, expositions que nos associations et nos bénévoles ont organisés. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui s'investissent dans la vie de notre commune, et participent ainsi à son rayonnement. Je veux souligner le beau succès de la première édition de « A Saute-Clocher », grâce à l'engagement de près de 80 bénévoles, des associations de Pern, l'Hospitalet et Cézac et de l'implication forte des conseils municipaux des trois communes. Une belle collaboration sans laquelle cet évènement n'aurait pu voir le jour. Un rapprochement de nos trois communes que nous nous efforçons de développer. Ensemble et solidaires on est plus fort en particulier pour défendre nos positions et projets au sein des collectivités qui nous englobent, Communauté de Communes, Département, Etat.

2019 c'est également la fin d'un mandat, mais ce n'est pas la fin des projets. Nous avons initié l'installation d'un assainissement collectif au centre bourg de Pern, dont les travaux seront réalisés au deuxième semestre 2020. Nous nous excusons par avance des gênes et contraintes qui seront engendrées. Nous avons en parallèle budgétisé l'enfouissement des réseaux télécom et électricité et prévu le remplacement de l'éclairage public obsolète par un éclairage respectueux de l'environnement et moins énergivore dans une démarche de développement durable.

2019, c'est bien sûr l'heure du bilan pour votre équipe municipale. Un mandat en deux temps, mais c'est ensemble que nous avons redressé la barre, atteint de beaux objectifs et préparé l'avenir. Je tiens à remercier mes adjoints et tous les conseillers municipaux pour leur confiance, leur investissement, leur volonté de servir l'intérêt général de la commune et le bien-être de chacun. J'ai pris plaisir à travailler avec une équipe d'élus très impliqués.

Je salue également le travail du personnel municipal qui chaque jour œuvre dans la discrétion au service des enfants, de l'école et de la commune. J'ai une pensée toute particulière pour Chantal Piécourt, notre attachée de mairie qui, au-delà des services qu'elle rend quotidiennement à nos habitants, réalise dans l'ombre un énorme travail indispensable à l'émergence, au suivi et à l'aboutissement de chacun de nos projets. Chantal va mettre un terme à sa carrière professionnelle après avoir installé la prochaine équipe municipale. Je lui souhaite par avance, épanouissement et bonheur pour sa nouvelle vie.

Chères pernoises, cher pernois, au nom de vos élus et du personnel municipal, je vous souhaite à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour 2020.

Bernard Michot

Equipe Municipale

Personnel de Mairie

Chantal Piécourt, Attachée Territoriale
Christine Rodolosse, Adjoint Technique Principal 1ere classe
Karine Sorre, Adjoint Technique Principal 1ere classe
Ingrid Martinez, Adjoint Technique 2ième classe

Elus

Maire :
Bernard Michot

1er Adjoint :
Huguette Depret, déléguée à l'enfance, à la vie associative et au tourisme

2ième adjoint :
Didier Vayssières, délégué à la voirie communale, aux réseaux et au patrimoine bâti

Conseillers Municipaux :
Marie Claude Martinez,
Karine Vidal-Piécourt,
Christelle Guerret,
Damien Trémolière,
Alexandre Delpech,
Jean-Luc Resseguier,
Bernard Brugidou,
Olivier Rames

Commissions Communales

1- **Commission bâtiments communaux et aménagements :** Michot B, Vayssières D, Guerret C, Brugidou B, Vidal-Piécourt K, Rességuier JL Depret H

2- **Commission école, périscolaire et petite enfance :** Michot B, Depret H, Guerret C, Martinez M, Vidal-Piécourt K, Rességuier JL, Brugidou B

3- **Commission solidarité, coordination sociales (personnes âgées, précarité, PMR) :** Michot B,

4- **Commission environnement, cadre de vie, économie locale, agriculture :** Michot B, Vayssières D, Delpech A, Rames O, Guerret C, Tremolière D

5- **Commission information et communication :** Michot B

6- **Commission événementiel, culture et tourisme :** Michot B, Delpech A

Commissions de la CCQB

Défendre les intérêts de la commune est de notre responsabilité. Vos trois délégués s'impliquent dans plusieurs commissions :

Bernard Michot :
- Commission « Urbanisme, Environnement, Habitat, SCoT, Energies »
- Commission « Economie – Finances »
- Commission « Voirie » depuis décembre 2019

Huguette Depret :
- Commission « Tourisme et Affaires Culturelles »
- Commission « Communication »

Christelle Guerret :
- Commission « Enfance-Jeunesse, Vie Scolaire, Affaires Sociales et Sport »

Horaires Mairie

Ouverture mairie :

Lundi 14h-17h
Mardi, jeudi, vendredi 9h-12h
Tous les 15 jours le samedi de 10h à 12h.

Contact:

Chantal PIECOURT
tél / fax : 05.65.21.03.33
Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr

Permanence de M. le Maire :

Lundi de 14h à 17h

Etat Civil 2019

Naissances

BALLEUX GRAS Aron, le 1er janvier
LEHEBEL CLEMENT Abel, le 9 mai
CHMIELEWSKI Raphaël, le 10 mai
PRADOUX Théa, le 9 juin
PERN Loïs, le 8 novembre

Décès

DELON Jean-Marie, le 6 janvier
MANIEZ Fernande, le 23 janvier
BONNEMORT Robert, le 12 mars
BOUCHET Adrien, le 14 avril
FERMY Maurice, le 24 août
GARAFAN Frantz, le 11 décembre

Population de Pern

La dernière estimation de l'INSEE au 1er janvier 2020 est de 459 habitants, contre 469 en 2018. La population de Pern apparait en baisse, mais sur la base d'estimations. Le calcul de la population 2020 est effectué en se référant à l'année milieu des 5 années écoulées, soit 2017. Le calcul intègre aussi le taux d'évolution moyen annuel (-0.7%) sur la période 2010-2015. Les chiffres de la population 2020 ne correspondent donc pas à la population réelle, mais à une population dite « juridique » ou « légale ».

Paradoxalement, la population DGF est quasi stable avec 505 habitants contre 506 en 2019. On ne doit donc pas s'attendre à une baisse des dotations d'Etat en 2020, puisque c'est la population DGF qui sert au calcul.

Une bonne nouvelle, c'est que notre population rajeunit avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 97.2 habitants de moins de 20 ans. (Lire, ou relire notre article sur l' Indice de jeunesse « *Pern Commune attractive* » publié dans le bulletin municipal 2018.

Le recensement de 2020 sera donc extrêmement important pour notre commune. Il devra être réalisé avec la plus grande rigueur pour, surtout, n'oublier personne. Nous comptons sur vous.

Permis de construire

- **Maison individuelle**
  - Bonnaud Pierre-Louis
  - Mahobah Pascal
- **Bâtiments agricoles**
  - Bonnaud Pierre-Louis

Artisans, Entreprises et Commerçants

- ***Assistantes Maternelles :***

Monique Pécourt : 05 65 21 09 94
Marie-Claude Laville : 05 65 21 00 72

- ***Artisanat d'Art*** :

Tapisserie-Peinture
Atelier ARTEXTURE : 05 65 21 90 93

- ***Digitopuncture***

Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79

- ***Disco-Mobile***

Digilight : 05 65 31 81 15

- ***Ebéniste*** :

Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49

- ***Entreprise de travaux agricoles :***

ETA Trémollières : 05 65 21 01 10
Bouchet Bruno : Terry

- ***Agencement, fourniture, pose de cuisines et travaux annexes :***

Allo Seb : 07 86 53 55 24

- ***Espaces verts :***

Morales Bruno : 06 84 11 72 18

- ***Forgeron - maréchal ferrant :***

Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09

- ***Garagiste:***

Fabre Christian: 06 84 23 89 76

- ***Informatique :***

Tom JOSEPH : 07 86 53 40 37

- ***JIVANA Yoga :***

Nathalie Bousquet : 05 65 21 01 57

- ***Maçons :***

Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05
Alain Delort : 05 65 21 00 23

- ***Menuisier*** :

Didier Lalbertie 05 65 21 03 46

- ***Miel et Huile essentielle de lavande***

Bernard Michot : 06 85 81 60 02

- ***Peinture*** :

Peinture-Déco 46 : 06 85 16 20 74

- ***Vente de pâtisseries :***

Délices du Quercy Blanc : 06 07 58 21 90

- ***Vente de viande bovine :***

La ferme Quercy Bio : 05 65 21 06 60
Les Vignassous : 05 65 2103 26

Tarif Location Tennis

Type de carte	Age	Tarif 2018
Annuelle Individuelle	Adulte	30€ - 35€*
	Enfant (-15ans)	15€ - 20€*
	Etudiant	20€ - 25€*
	Couple	40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	45€ - 60€*
Familiale été	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	30€ - 45€*
Semaine	Adulte	15€
	Enfant (-15ans)	10€

*Non-résidents sur la Commune
Les cartes sont délivrées en Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Location Salles Municipales

Salle de Terry

Louée uniquement aux habitants de Pern et de Terry.
Location : 50€
Caution : 150€

Réservation : Didier Vayssières (tel : 06 73 61 55 89)
Paiement : **chèque uniquement** à la régie de la Mairie, après validation de la réservation.
Les clés seront délivrées par Didier Vayssière sur présentation de la quittance remise par la Mairie.

Salle du Presbytère

Gratuite pour les associations de Pern.
Louée aux habitants de Pern et de Terry 30€ ; caution 30€
Réservation : Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Recensement de la Population

Cette année, le recensement se déroule dans 7000 communes de moins de 10 000 habitants. Pern est concernée.

Du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février** notre agent recenseur, Mme Chantal Piécourt, vous remettra soit vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne, soit les questionnaires papier qu'elle viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement permet en particulier de déterminer la population officielle de chaque commune. Ce résultat est un critère majeur pour calculer la participation de l'Etat au budget de la commune (la DGF : Dotation Générale de Fonctionnement) : plus il y a d'habitants, plus la participation de l'Etat est importante. Tous les habitants que ce soit les résidents à l'année ou à temps partiel (propriétaires de résidences secondaires, enfants étudiants ...) participent de cette dotation.

Il sert également à définir le nombre d'élus dans le conseil municipal : 11 élus au-dessous de 500 habitants, 15 élus à partir de 500 jusqu'à 999.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET :
C'EST ENCORE PLUS SIMPLE

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre mairie ou sur le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

ATTENTION aux arnaques :
Le recensement de la population est **GRATUIT**. ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent !

Mairies : Zéro Phyto

Le 22 juillet 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a mis en place l'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017. Il est donc depuis 3 ans strictement interdit aux communes et intercommunalités de pulvériser ou asperger pesticides, fongicides et herbicides pour entretenir les espaces publics tels que parcs, jardins ou voirie. Rappelons que la notion de voirie inclut la chaussée, les talus, les accotements, les fossés et les trottoirs.

La seule exception concerne la destruction et la prévention de propagation des plantes nuisibles, comme l'ambroisie,

Des techniques alternatives doivent être utilisées : méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude, mousse chaude), ou mécaniques (binette, brosse rotative, balayeuse...).

Les particuliers, et jardiniers amateurs, sont également concernés par cette loi. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites depuis le 1er janvier 2019. En revanche, les produits de biocontrôle qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Cette loi constitue une réelle avancée pour la protection de l'environnement et de la santé des professionnels et des citoyens, mais elle complique la tâche des collectivités. Le coût de l'entretien augmente significativement, car le temps nécessaire pour entretenir un même espace est plus long et nécessite plus de passages. L'entretien des espaces verts consiste donc à trouver le juste équilibre entre son coût et la qualité du rendu. Sans doute la présence de quelques adventices devra donc à l'avenir être accepté.

En 2018, nous avions donné sa chance à une entreprise unipersonnelle. Le défi était difficile à relever et nous avons tous été déçus de la prestation réalisée. Cette année, nous avons confié l'entretien à une structure plus grosse, Quercy Contact à laquelle nous avions déjà donné quelques travaux dont ils s'étaient acquittés à la perfection. Cette société basée à Montcuq s'occupe de réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Il reste certes quelques « réglages » à affiner, mais Quercy Contact s'est très bien acquitté de sa tâche, avec réactivité et efficacité.

Nous resterons bien-sûr vigilants quant à la qualité du travail réalisé, pour le plaisir des yeux de chacun.

LA CCQB À LA LOUPE

Ces dernières années, les intercommunalités ont vu croître leurs prérogatives. Il nous apparait important de vous donner quelques détails sur notre Communauté de Communes pour que chacun ait une meilleure compréhension des rôles, compétences et mode de gouvernance de cette collectivité dont l'impact sur nos communes est toujours plus important.

Pour plus d' informations, consulter le site de la CCQB : https://www.ccquercyblanc.fr/

Attachement des citoyens aux institutions

Ce qui m'a poussé à écrire cet article est le résultat d'une enquête réalisée par Ipsos-CEVIPOF-AMF, publiée en juin 2019 concernant les attentes des Français aux prochaines municipales. 15308 personnes inscrites sur les listes électorales ont été interrogées. L'une des questions concerne leur niveau d'attachement aux institutions et collectivités. Les réponses devaient être noté de 0 (aucun attachement) à 10 (attachement fort).

Lien vers l'enquête :
https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=bff5dc2b94a752ebf825d768e1e69d44.pdf&id=39532

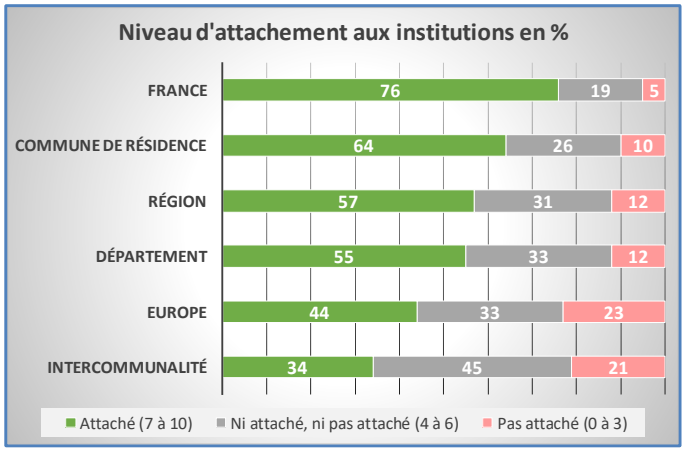

Le constat est édifiant. La Communauté de Communes est la collectivité à laquelle les Français sont le moins attachés, après l'Europe et très loin derrière leur commune. Ce résultat montre l'incompréhension des français vis-à-vis de cette collectivité, leur méconnaissance de son envergure, de ses rôles majeurs, du rôle respectif de ses instances dirigeantes et des maires. Il traduit aussi certainement leur défiance vis-à-vis de cette collectivité qui éloigne les centres de décision, enlève du pouvoir aux communes. Il montre enfin que la commune leur apparaît indispensable et souhaitée, car plus proche d'eux.

Les Compétences de la CCQB

Les 5 compétences obligatoires

1. **Aménagement de l'espace** : urbanisme et planification (PLUI)
2. **Développement économique** :
   - Création, entretien, gestion de zones d'activité.
   - Soutien aux activités commerciales
   - Promotion du tourisme
3. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
4. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
5. **Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI)**

En 2026, la Communauté de Communes aura aussi la compétence « eau potable et assainissement ».

Les 6 compétences optionnelles

La CCQB devait choisir au moins trois compétences parmi neuf. Elle a décidé d'assumer :

1. **Politique de logement et du cadre de vie**
2. **Action sociale d'intérêt communautaire :**
   - Maisons de santé pluri professionnelles (MSP) ; crèches, halte garderies, relais d'assistantes maternelles (RAM), accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
   - Transport des repas aux crèches, cantines scolaires, ALSH
3. **Protection et mise en valeur de l'environnement**
   - Agencements des points de collecte des déchets
   - Elaboration d'une charte, maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Mise en place d'actions
4. **Voirie :**
   - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
5. **Culturels, sport et enseignement préélémentaires et élémentaires**
   - Construction, entretien fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire
6. **MSAP :**
   - Création et gestion de Maisons des Services au Public

Les Compétences facultatives

Le conseil communautaire peut choisir des compétences facultatives qu'il définit lui-même. Les 5 compétences facultatives choisies :

1. **Aménagement d'espaces publics hors voirie**
   - Aménagement de bourgs et hameaux (possibilité à la CCQB de déléguer la maitrise d'ouvrage aux communes.
2. **Actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire** :
   - Subventions aux associations .
3. **Actions de développement touristique d'intérêt communautaire :**
   - création, entretien, amélioration, promotion, balisage des circuits de promenade et de randonnées.
4. **Mutualisation de services et de moyens avec les communes membres**

5. **Aménagement numérique**
   - compétence déléguée au syndicat mixte «Lot Numérique».

La Gouvernance 2014-2020

Le Conseil Communautaire

En 2014, la CCQB comptait 23 communes et 43 conseillers communautaires.

En 2017, suite à la création de communes nouvelles la CCQB est passée à 17 communes. L'élection partielle de Pern a entrainé un remaniement et le nombre de conseillers communautaires est passé à 41 ; Pern a conservé ses 3 représentants,

En 2019, le nombre de communes est passé à 10, mais le nombre de conseillers communautaires est resté inchangé à 41 membres. La répartition est détaillée dans le tableau « Composition du Conseil Communautaire ».

Membres du bureau	Fonction	Commune
Jean-Claude BESSOU	Président	l'Hospitalet
Bernard VIGNALS	1er Vice-président	Lendou en Quercy
Jacques ROLS	2eme Vice-président	Castelnau Montratier - Sainte Alauzie
Christian BESSIERES	3eme Vice-président	Porte du Quercy
Maurice ROUSSILLON	4eme Vice-président	Cézac
Marie-José SABEL	5eme Vice-président	Montcuq en Quercy Blanc
Jean-Pierre ALMERAS	6eme Vice-président	l'Hospitalet
Didier BOUTARD	7eme Vice-président	Lendou en Quercy
Patrick GARDES	Membre du Bureau	Castelnau Montratier - Sainte Alauzie
Alain LALABARDE	Membre du Bureau	Montcuq en Quercy Blanc

Le Bureau

Le bureau de l'EPCI est composé du président, de vice-présidents et de membres.

Le président, les vice-présidents et les membres sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de son effectif (arrondi à l'entier supérieur).

NOTA sur la représentativité - Bureau élu en 2014 : 7 communes seulement sont représentées parmi les 10 élus du bureau (voir tableau), En revanche trois ont chacune 2 représentants : Castelnau Montratier, Montcuq et L'Hospitalet. Vous êtes surpris ?

Au 1er janvier 2019, sur les 10 communes actuelles, 4 disposent de 2 élus au bureau, 2 ont 1 élu et 4 communes n'en ont aucun : Montlauzun, Barguelonne en Quercy, St Paul-Flaugnac et … Pern.

Les 7 Commissions de la CCQB

Le rôle des commissions est consultatif. Elle n'ont aucun pouvoir de décision.

1. Administration Générale (Organisation, mutualisation des moyens, gestion des équipements)
2. Voirie
3. Urbanisme, Environnement, Habitat, SCoT, Energies
4. Tourisme et Affaires Culturelles
5. Enfance-Jeunesse, Vie Scolaire, Affaires Sociales et Sport
6. Economie- Finances
7. Communication

NOTA : Pas de commission «Développement Economique» alors que c'est une compétence obligatoire !

La Gouvernance 2020-2026

Composition du prochain Conseil Communautaire

Le nombre de communes de la CCQB restera à 10 au 1er janvier 2020, En revanche, le nombre de conseillers diminue. La nouvelle répartition, validée par les Conseils Municipaux, est donnée dans le tableau « Composition du Conseil Communautaire ».

A Pern, commune de moins de 1000 habitants, nos 2 conseillers communautaires seront désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire et 1er adjoint). Nos 2 représentants « pèseront » pour 7% dans le futur conseil communautaire, sans changement avec la mandature précédente.

Si Pern, Cézac et l'Hospitalet, communes indépendantes, savent s'entendre, leur représentativité sera de 17%, soit presque à égalité avec Castelnau Montratier-St Alauzie ou Montcuq en Quercy Blanc, qui sont à 21%. Si les trois communes étaient en commune nouvelle, elles perdraient 2 représentants.

C'est là un paradoxe des communes nouvelles : Au sein de l'intercommunalité, il vaut mieux être indépendant et solidaire que marié pour peser davantage sur les décisions qui y sont prises.

Composition du Conseil Communautaire		
Situation actuelle		Mandat 2020-2026
Les 10 Communes actuelles	Nb représentants actuels = Σ des représentants des communes 2017	NB représentants suite à "Accord Local"
Barguelonne en Quercy	4	3
Castelnau Montratier-Sainte Alauzie	9	6
Lendou en Quercy	4	2
Porte du Quercy	4	2
Montcuq en Quercy Blanc	8	6
Montlauzun	1	1
l'Hospitalet	3	2
Pern	3	2
Cézac	1	1
Saint Paul - Flaugnac	4	4
TOTAL	41	29

Le bureau : un organe hautement stratégique

En 2020, avec 29 conseillers communautaires, le bureau devrait être constitué d'un Président et de 6 Vice-Présidents. Pour que les 10 communes du territoire y soient représentées, il faudrait donc lui adjoindre 3 membres.

C'est essentiel ! Cette instance est hautement stratégique. Tous les maires devraient y siéger. Durant le mandat 2014-2020, le bureau de la CCQB a été un organe central dans toutes les prises de décisions. C'est en son sein que les décisions les plus importantes sont présentées, discutées et pré-validées. Dans un 2ième temps seulement, les commissions idoines abordaient le sujet, qui était *in fine* présenté en conseil communautaire. Le rôle de ce dernier se limitant quasi systématiquement à entériner, dans un débat minimaliste, les « suggestions » du bureau et des commissions.

L'élection du Président est cruciale. Elle devrait n'avoir lieu que sur présentation d'une feuille de route ou profession de foi de chaque candidat. Ce document devrait être transmis à chacun des représentants des communes AVANT l'élection afin qu'ils puissent juger en toute sérénité de leur politique et vision territoriale et préparer leurs questions pour un vrai débat lors du conseil communautaire durant lequel l'élection aura lieu.

Sur le même principe, tout projet d'ampleur, devrait faire l'objet d'un rapport circonstancié produit par les commissions, puis présenté en conseil communautaire, mais SANS vote lors de cette séance. Ainsi, les conseillers communautaires qui le souhaiteraient, auraient le temps de la réflexion pour réaliser un travail d'analyse indépendant, et alimenter un vrai débat qui doit se tenir dans une séance plénière ultérieure et non traité dans l'immédiateté comme ce fut le cas presque toujours.

Fondamentaux et mode de gouvernance

Il faut éviter la dérive qui consiste à donner à l'intercommunalité une domination sur les communes. Certains au sein de la CCQB, prônent une commune à l'échelle de la communauté, ce que l'on appelle des « communes-communautés ». J'y suis totalement opposé.

Il est certainement bon de rappeler les « fondamentaux » exprimés par le Gouvernement. Voici deux extraits de la lettre rectificative au projet de loi relatif à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » présentée par M. le Premier Ministre à M. le Président du Sénat le 11 septembre 2019.

« Le premier objectif poursuivi est de réaffirmer que l'EPCI à fiscalité propre est, par nature, au service des communes. »

« Le second objectif est d'associer davantage le maire aux travaux de l'EPCI. Plusieurs dispositifs sont ainsi prévus : conseil des maires, commissions spécialisées, conférences territoriales des maires mais aussi l'ouverture d'une délégation de signature au maire. »

François Baroin (Président de l'AMF) précise de son côté : "*La commune est et doit rester l'échelon de proximité de la République*". « *L'intercommunalité devrait permettre aux communes de réaliser ce qu'elles ne peuvent pas faire seules. Ni plus, ni moins*. »

C'est donc sans vision politisée ni technocratique des objectifs, mais au contraire dans le plus grand pragmatisme et équité en ayant les communes comme unique préoccupation que toute décision doit être prise, que la gouvernance doit être conduite.

L'article L. 5211-40-1 du CGCT offre la possibilité au conseil communautaire d'autoriser la participation des élus municipaux à ses commissions «*selon des modalités qu'il détermine*». Les élus municipaux y ont un droit de vote (même si celle-ci ne rend qu'un avis non-contraignant) »

Pourquoi ne pas le faire ? Cela favoriserait à n'en pas douter le développement d'une culture commune. Ce partage d'expertise renforcerait la voix des communes, permettrait certainement une meilleure « appropriation » par les élus de la communauté de communes et de ses décisions.

Pourquoi ne pas augmenter communication et échanges avec les conseils municipaux ? Une délocalisation des réunions des instances communautaires dans chaque commune à tour de rôle consoliderait probablement leur meilleure intégration.

Associer les conseils municipaux aux décisions clés, ou sur demande des conseillers communautaires ne serait que bénéfique. A ce jour, les seuls cas où les municipalités ont été consulté, c'est lorsque la CCQB avait juridiquement besoin d'une délibération des communes.

PADD et PLUI

Où en sommes-nous ?

Calendrier :
2018 : lancement du PLUI
2019 : élaboration du PADD
2020 : Orientation d'aménagement et règlement de zonage
2020 – 2021 : Approbation du PLUI

Le PADD , « Projet d'aménagement et de développement durable » du PLUI fixe les objectifs de la CCQB en matière de développement économique, social, environnemental et d'urbanisme. Ces objectifs intègrent donc logement, transports, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel. Mais aussi protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles, des paysages, lutte contre l'étalement urbain, préservation des continuités écologiques. Les engagements du PADD sont le socle des orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation, qui seront déclinés dans le PLUI au niveau de la parcelle. Le zonage et le règlement du PLUI devront être en cohérence avec le PADD, qui lui-même doit être en cohérence avec les exigences du SCoT.

RAPPEL concernant vos requêtes :

En mairie et à la CCQB : Vous pouvez venir les déposer soit en mairie, soit à la communauté de communes dans un registre de concertation mis à votre disposition.

Par email : Vous pouvez aussi les envoyer par email sur le registre de concertation électronique à l'adresse :

plui.concertation@ccquercyblanc.fr

par courrier : en les envoyant à l'adresse de la CCQB :

Communauté de communes du quercy blanc,

A l'attention de M. le Président

37 Place Gambetta,

46170 Castelnau Montratier – Sainte Alauzie

Les remettre en personne lors des réunions publiques qui seront programmées.

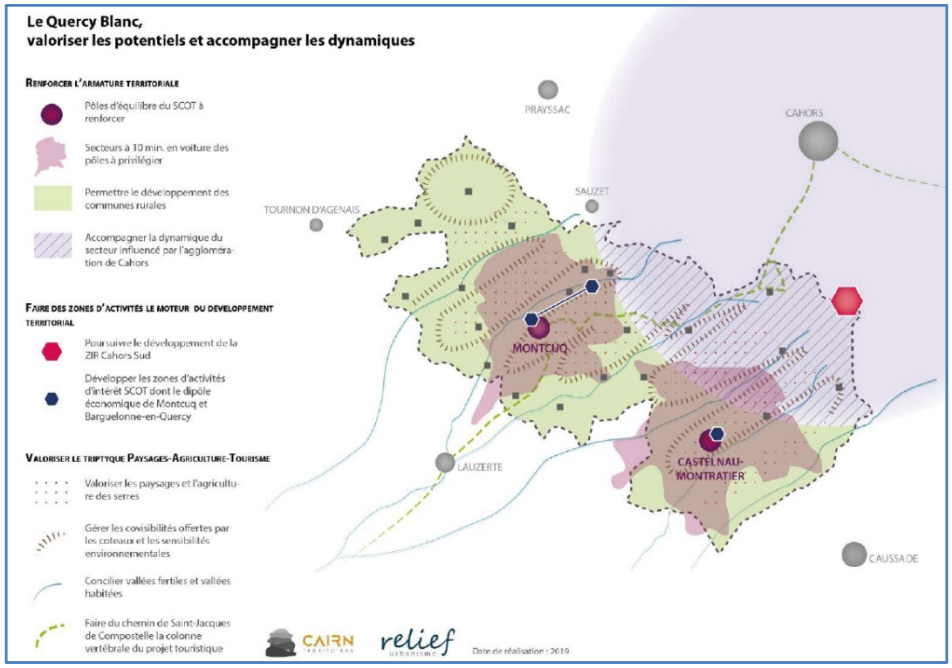

Plus d'info sur le site de la CCQB :
https://www.ccquercyblanc.fr/urbanisme-environnement/le-plui/presentation-generale

Le très Haut Débit dans les starting-blocks

Pour rappel le passage vers le très haut débit est fait en 2 temps :

étape 1 : passage au « haut débit » par l'installation d'un NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés). Ce passage au haut débit (défini entre 4 et 30 mégabits par seconde Mbits/s, par l'autorité de régulation l'Arcep) est effectif pour un certain nombre d'habitants de Pern depuis le 4 février 2019 grâce au NRA situé au carrefour de la D55 et de la D659.

Pour tous ? Non ! Uniquement pour ceux qui se trouvent dans un rayon inférieur à environ 2km. En effet le NRA consiste à raccorder une fibre optique de gros diamètre aux fils de cuivre de notre réseau téléphonique. Et le réseau cuivre entraine une rapide altération de la bande passante selon la distance entre le NRA et votre habitation. Moins de 2km, débit augmenté ; 2km et plus, aucun bénéfice, situation inchangée.

Pour le département du Lot, ce sont au total, 90 nouveaux centraux téléphoniques (NRA) qui ont été créés et raccordés en fibre afin d'améliorer le service ADSL pour 12400 foyers. Ces travaux ont représenté un coût de 11,1 M€. Un linéaire total de 450 km de fibre optique a été déployé pour raccorder les nouvelles armoires.

Etape 2 : passage au « très haut débit ». L'accès internet à très haut débit permet, quant à lui, un débit supérieur à 30 Mbits/s pouvant même atteindre le gigabits/s (Gbits/s). Les infrastructures du passage au « Haut Débit » sont réutilisables dans le cadre du déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations. Le déploiement de la fibre optique va permettre de fournir un accès au très haut débit à l'ensemble des foyers lotois sur la période 2018-2022.

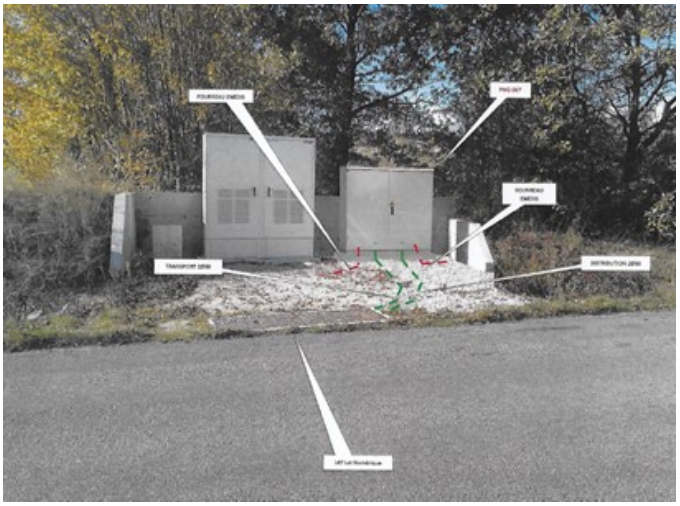

La société Alliance très haut débit (ALL'FIBRE), les entreprises Circet, Engie Ineo et leurs sous-traitants poursuivent les déploiements du réseau fibre. A fin août, 15 700 locaux ont été rendus éligibles sur le réseau d'initiative publique.

Vous pouvez suivre l'avancement des travaux grâce à la carte interactive du déploiement, sur le site d'ALL'FIBRE et sa cartographie d'éligibilité.

https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/alliance-tres-haut-debit/actualites

Planning :
Pose Armoire PMZ (Point Mutualisation de Zone) : fin 2019 – début 2020 ;
Début travaux de distribution : janvier 2020 ;
Raccordement des particuliers : à partir de fin 2020.

ATTENTION : La fibre suivra le même cheminement que les câbles téléphoniques. S'ils sont enterrés et gainés, la fibre sera passée dans la gaine. S'ils sont enterrés directement (sans gaine), la pose sera aérienne. S'ils sont en aérien, la fibre sera aussi en aérien. Dans ces deux cas, il sera indispensable d'effectuer au préalable un élagage. Si les câbles téléphoniques actuels se perdent dans les branches, pas de pose de la fibre !

Particuliers : si vous êtes concernés par une opération d'élagage, Les entreprises citées ci-dessus ne font AUCUN démarchage, AUCUNE vente de prestation. Attention aux arnaques ! Un site internet permet de suivre l'évolution de l'avancée du programme et l'égibilité des logements.

http://www.Lot.fr/lot-numerique

Pour plus d'info : https://lot.fr/plus-de-d-bit-quand?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Lot_Numrique_Octobre&utm_medium=email

Plan Téléphonie Mobile 4G

« *Depuis les années 2000, la population rurale augmente plus vite que celle des villes. Des territoires ruraux, particulièrement innovants, attirent entreprises et salariés. D'autres, en revanche, continuent de faire face à d'importantes difficultés. (…) ce plan vise à permettre à chacun de vivre et de travailler là où il habite, y compris à la campagne. Il constitue également un soutien essentiel aux milliers de maires et d'élus locaux qui se battent pour leur commune.* »

Septembre 2019, Édouard Philippe, Premier ministre

Les Objectif du plan :
- Résorber les zones blanches : ne pas laisser les territoires ruraux au bord des nouvelles technologies
- Instaurer un seuil minimal de sites 5G à déployer dans les territoires ruraux.

Comment :
- déployer la 4G, d'ici fin 2020, sur tous les pylônes existants ;
- le seuil minimal de sites 5G, avant la généralisation sur tous les pylônes existants, sera défini dans le cadre des prochaines attributions de fréquence aux opérateurs.

2G, 3G, 4G et maintenant 5G…. La France donnera le coup d'envoi au déploiement de la Cinquième Génération en 2020. Toujours plus rapide, plus réactive, permettant davantage d'échanges, la téléphonie mobile évolue sans cesse.

Quant à nous, on attend toujours … mais … Un arrêté du 4 juillet 2018 annonce la mise en service des nouveaux sites au plus tard en juillet 2020 pour 13 communes du Lot, dont Sainte-Alauzie**.** On est donc en droit d'espérer une téléphonie de meilleure qualité à court terme.

Maisons France Services et MSAP

Le 15 novembre 2019 Edouard Philippe a présenté la carte des 460 premières Maisons France services (MFS) qui ouvriront à compter du 1er janvier 2020. Leur rôle : permettre aux citoyens de disposer d'un lieu unique à moins de 30 minutes de leur domicile fin 2022 pour effectuer leurs principales démarches administratives du quotidien.
Ce maillage sera renforcé en créant une MSF par canton soit « *environ 1 800 établissements* », a-t-il dit. Notons cependant que la France compte 2 074 cantons !

Ce réseau de services publics polyvalents dispensera neuf services : renouvellement des papiers d'identité (ainsi que du permis de conduire et de la carte grise), déclaration de revenus, assistance dans les domaines de la justice, de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.
Dans le Lot 6 MFS créées : St-Géry-Vers, Cahors, Cajarc, Catus, Labastide-Murat, Leyme. Il semble rester pas mal de « zones blanches », en particulier dans le Quercy Blanc.
La plupart des Maisons France Services créées aujourd'hui sont des MSAP (Maisons de Services au Public) labélisées MFS. Mais toutes les MSAP ne seront pas labellisées. Les MSAP qui n'obtiendront pas leur label, ne recevront plus de financement de l'État. Leur avenir est donc très largement compromis.
Que deviendra la MSAP ce Castelnau ?

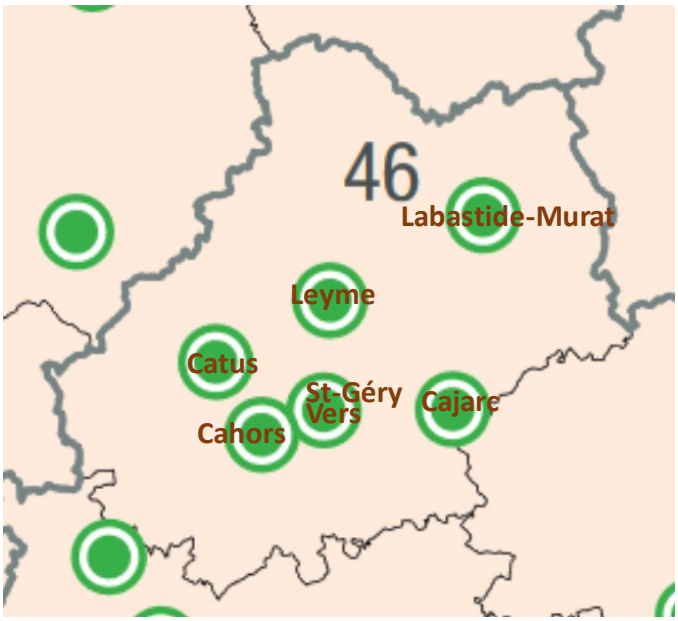

D'ici 2022, des bus France Services seront également mis en place afin d'assurer une présence itinérante dans les communes non couvertes. Est-ce que c'est ce qui nous attend ?

Information DDFiP du Lot

Accueil personnalisé sur rendez-vous

La Direction départementale des Finances Publiques (DDFiP) du LOT informe que depuis octobre 2019, deux après-midi par semaine, les lundi et mercredi après-midi, sont consacrées exclusivement à l'accueil sur rendez-vous dans les services des impôts des particuliers de Cahors, Figeac et le mercredi après-midi pour le service des impôts des particuliers de Gourdon.

Sans changement, ce mode d'accueil reste également possible du lundi au vendredi sur les plages d'ouverture tous publics de ces services. Souple et pratique, cet accueil sur rendez-vous permet de bénéficier d'une réception personnalisée après un appel téléphonique de nos services garantissant votre venue avec l'ensemble des pièces utiles au bon traitement de votre situation.

Les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/ (via leur espace Particulier ou par la rubrique « Contact » Particulier), où ils peuvent, à tout moment, trouver tous les services en ligne et de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel.

Il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone ou courriel (références sur nos documents) ou au guichet de leur centre des finances publiques (trésoreries ou Service des Impôts des Particuliers).

Horaires d'Ouverture du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Cahors :

8h30 à 12 h : lundi, mardi, jeudi, vendredi

13h30 à 16h : lundi, mercredi

Sur rendez-vous uniquement : les lundi et mercredi de 13h à 16h

Fin des plastiques jetables

Chaque année en France, 100 milliards d'articles jetables en plastique sont produits, 25 millions de tonnes par l'Union européenne. Un fléau contre lequel diverses lois ont été votées tant en France qu'au niveau Européen. Loi Pacte, loi Egalim, loi sur la transition énergétique et la croissance verte, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages… Difficile de s'y retrouver dans tous ces textes, leurs amendements et les échéances différentes selon le type des produits. Voici un point qui n'est pas exhaustif et présente les grandes lignes.

Depuis 2017, il est déjà interdit de distribuer en caisse des sacs en plastique jetables. Les derniers textes vont plus loin en interdisant nombre de produits en plastique, et en améliorant leur collecte.

Au 1er janvier 2020 l'utilisation de vaisselle en plastique à usage unique sera interdite. Ça comprend les gobelets, verres, assiettes, bâtonnets mélangeurs, cotons-tiges en plastique (sauf en milieu médical). Seront bien sûr autorisés les gobelets et verres compostables et constitués de matières biosourcées. Les bouteilles d'eau plate en plastique sont également interdites dans les cantines scolaire. La fontaine à eau que nous avons installée dans notre cantine sera bien utile.

Curieusement ce n'est qu'au 1er janvier 2021 que seront interdits les couverts en plastique. Seront aussi concerné en 2021 les pailles en plastique, les couvercles à verre jetables, les contenants en polystyrène expansé. Les commerçants devront aussi proposer des produits en vrac et accepter les contenants apportés par le consommateur.

A partir de 2022 la distribution gratuite de bouteilles plastiques dans les établissements recevant du public et

dans les entreprises sera interdite. Tous devront alors être équipé de fontaines à eau. Les sponsors ne pourront plus imposer l'utilisation de leurs bouteilles dans les événements culturels, sportifs ou festifs.

Le 1er janvier 2025 ce sont les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans qui seront interdits. Cette date sera repoussée au 1er janvier 2028 dans les collectivités territoriales de moins de 2.000 habitants.

L'objectif 2040 est de zéro emballage plastique. Dès lors, les tubes de dentifrice, bidons de lessive, pots de yaourts, flacons en tout genre, etc, etc devraient aussi avoir disparu de notre quotidien.

Le Tourisme en Quercy Blanc

Une nouvelle organisation

Les Communautés de communes du Quercy Blanc, de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Pays de Lalbenque Limogne et la communauté d'agglomération du Grand Cahors, ont fusionné leurs Offices de Tourisme (**OT**). Cette nouvelle organisation est effective au 1er janvier 2020. Au plan juridique, la structure créée est un EPIC ; « Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial » (à ne pas confondre avec les EPCI : « Etablissement Public de Coopération Intercommunal » !). Son effectif est de 36 salariés et son premier Président en est Jean -Marc VAYSSOUZE -FAURE.

Ce nouvel Office de Tourisme a été baptisé « **Cahors, Vallée du Lot** ». Le nom a largement fait débat, puisqu'il semble oublier le sud du Lot, dont le Quercy Blanc. Mais la raison, je crois l'a emporté. Ce sont certainement les appellations « Cahors » et « Vallée du Lot », qui ont la plus grande résonnance pour les touristes qui veulent se rendre dans notre région.

Les objectifs qui ont motivé cette fusion sont :

- Nouer un partenariat pour créer une nouvelle destination du sud du Lot, conjuguant les atouts spécifiques et complémentaires des quatre territoires,
- Atteindre une taille permettant d'être visible et attractif ,
- Favoriser le partage et la redistribution des flux de visiteurs,
- Mutualiser les moyens pour rendre la destination plus performante

Cette fusion est l'opportunité de présenter aux touristes visitant Cahors et la Vallée du Lot (je pense à Saint Cirq-Lapopie en particulier) les atouts du Quercy Blanc. Elle amènera à n'en pas douter sur nos circuits de randonnées, dans nos villages et sur nos manifestations, des touristes qui sans cela ne seraient probablement jamais venus.

Il y fort à parier que les hébergements locatifs touristiques sur la commune de Pern (12 meublés et 1 maison d'hôtes) afficheront très vite complet. C'est aussi certainement le bon moment pour imaginer de nouvelles offres.

Saison touristique 2019

Le bilan indique une saison satisfaisante en dépit d'une tendance générale à la baisse. Fin octobre, la fréquentation de l'Office de Tourisme en Quercy-Blanc, notre indicateur interne, se répartit de façon suivante : 12151 visiteurs dont 9012 à Montcuq et 3139 à Castelnau Montratier, soit une baisse de 9% par rapport à 2018.

Ces visiteurs se répartissent en 5661 touristes français, 1 795 touristes étrangers et 1887 pèlerins (essentiellement à Montcuq). Nous avons reçu 2266 visiteurs locaux et 542 professionnels

Les touristes étrangers sont moins nombreux que les années précédentes, notamment ceux en provenance des Pays -Bas (-22%).

L'Office de Tourisme en Quercy-Blanc a proposé diverses activités estivales qui ont de façon générale généré une belle participation :

- vide greniers à Castelnau -Montratier en juillet : bonne participation (31 exposants)
- vide greniers à Montcuq en Quercy-Blanc fin août : très bonne participation (90 exposants)
- dégustation aux caves de la Pirtanelle le dimanche matin 150 visiteurs sur 8 dimanches
- exposition artistique de Montcuq en Quercy-Blanc 8 participants
- soirées contes au moulin de Boisse et à la tour de Montcuq en Quercy-Blanc 150 participants au total.

2020 : *Un calendrier des animations, expositions sorties, etc… est affiché tous les mois.*

Les OT en Quercy Blanc

Un seul site pour le Quercy Blanc :

https://www.tourisme-quercy-blanc.com/

Deux Points d'accueil :

Castelnau Montratier ,
37 place Gambetta
46170 Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
+33 5 65 21 84 39

Montcuq, 8 rue La Promenade
46800 Montcuq-en-Quercy-Blanc
+33 5 65 22 94 04

La pierre de Luctérius

L'église paroissiale de Pern et son « grand prêtre païen »

Pendant quelques siècles, notre église paroissiale préserva de la destruction et de l'oubli, un bloc de marbre dont l'intérêt historique et archéologique allait s'avérer important dans l'étude de l'histoire de la cité des Cadurques Divona (Cahors). Ce vestige de monument gallo-romain à la gloire d'un certain Marcus Luctérius connut un parcours rocambolesque dont nous ignorons certaines étapes, mais le refuge qu'il trouva en l'église de Pern fait de notre village un lieu connu des spécialistes de l'Antiquité. Voici l'histoire des Luctérius et de cette pierre.

58 à 51 avant JC

58 av. JC. C'est cette année-là que Jules César entre en Gaule avec ses armées pour l'annexer à l' empire romain. Il en contrôle rapidement une grande partie dans une sorte de guerre éclair contre des peuples gaulois combattant en ordre dispersé. Mais, face aux exactions des romains et à la cruauté de César envers les chefs gaulois, quelques peuples celtiques s'unissent sous l'impulsion du chef Arverne Vercingétorix. Les Cadurques font partie de cette coalition avec à leur tête un certain Luctère, l'un des principaux lieutenants de Vercingétorix. Luctère faisait partie de l'aristocratie foncière cadurque. Fin diplomate, excellent chef de guerre, il était craint par César qui le qualifiait «d'homme d'une grande bravoure» et qui le cita plusieurs fois dans sa «Guerre des Gaules».

En 52 av. JC, Vercingétorix et son armée repoussent les assauts romains à Gergovie. Une belle victoire, mais une embellie de courte durée. Les armées romaines sont trop puissantes, trop bien équipées en matériel de guerre.

Quelques mois plus tard, à l'été de la même année, la coalition gauloise toujours conduite par Vercingétorix et Luctère fait face aux armées romaines à l'oppidum d'Alésia. Les combats sont rudes. L'issue est longtemps indécise. Mais après une série de revers, les Gaulois décident de se rendre. En signe de défaite, Ils livrent Vercingétorix au général romain. Incarcéré durant six ans, il sera probablement exécuté en 46 av. J.C., lors du triomphe de César à Rome. Mais au moins deux irréductibles chefs gaulois réussissent à s'enfuir de la nasse d'Alésia, Drappès et Luctère qui ne s'avouent pas vaincus.

En 51 av. JC, les deux chefs gaulois, suivis de quelques milliers d'hommes, poursuivis par les romains, livrent d'abord une guérilla, puis se réfugient à Uxellodunum, place forte des Cadurques. Les assiégés tiennent tête aux Romains, au point que César lui-même doit venir diriger le siège. Il détourne la source qui alimente l'oppidum en eau et bloque tous les accès . Privée d'eau et de vivres, la citadelle se rend. Le chef romain fait couper les mains à tous les combattants de l'oppidum pour décourager de nouvelles révoltes. La convention de Genève est loin d'être signée… et appliquée. Les choses ont-elles vraiment changées?

Drappès est rapidement fait prisonnier par les romains, et meurt en captivité quelques jours plus tard. Luctère encore une fois, réussit à s'enfuir et se réfugie chez le chef Arverne Epasnactos. Mauvais choix, mais en avait-il d'autres? Epasnactos, grand ami du peuple Romain, le fait enchaîner et le livre à César.

Après cet ultime soubresaut d'une lutte devenue inégale et le sort cruel réservé aux défenseurs d'Uxellodunum, le destin de Luctère est incertain. Est-il supplicié comme Vercingétorix ou gracié ? Les historiens penchent pour la deuxième hypothèse en raison de la carrière de ses descendants dans la cité cadurque.

En effet, la politique romaine pour l'intégration des territoires conquis, s'appuie sur les élites locales constituées par les grands propriétaires fonciers et les hauts responsables des cités.

En garantissant leurs privilèges, elle en fait des collaborateurs zélés qui se fondent dans l'organisation civique et le mode de vie romain. C'est ainsi que, grâce à cette assimilation, en quelques décennies, la cité cadurque Divona devient avec son théâtre, ses thermes, ses temples, son amphithéâtre … une importante ville gallo-romaine.

Les Luctérius, nom romanisé de Luctére, sont ainsi un bel exemple du ralliement à Rome d'une puissante famille cadurque. Celle-ci, comme nous allons le voir, sera honorée par ses concitoyens pour les services rendus à la cité Divona par l'un de ses membres, Marcus Luctérius.

Un siècle plus tard

Nous voici au premier siècle de notre ère, la toute jeune religion chrétienne est loin d'être tolérée. Son culte est interdit par les empereurs romains. Les adeptes de cette nouvelle religion qui rejette les pratiques païennes romaines sont violemment réprimés. De l'empereur Néron jusqu'au règne de l'empereur Constantin, les persécutions souvent cruelles à leur encontre, ne cessent guère.

Seuls les rites païens sont acceptés. Un descendant de Luctère, Marcus Luctérius, est un prêtre païen qui pratique dans la cité des Cadurques un culte proche des rituels païens des romains. Marcus Luctérius a obtenu le statut de «Prêtre de l'autel d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône». Cela signifie que ce Cadurque, haut magistrat de sa cité Divona, a été élu grand-prêtre du sanctuaire des Trois Gaules, édifié sous le règne de l'empereur Auguste, sur le flanc de la colline de la Croix-Rousse à Lyon. Ce sanctuaire, vaste ensemble disparu aujourd'hui, était constitué de plusieurs édifices et d'un autel monumental dont le soubassement, qui avait 50m de long, était entouré de deux grandes colonnes de porphyre rouge, surmontées de deux victoires ailées. Les noms des soixante peuples de la Gaule étaient inscrits sur cet autel.

Chaque 1er Août, lors d'un rassemblement annuel des représentants des cités les plus importantes de la Gaule, était désigné le «Sacerdos» (grand-prêtre) de ce sanctuaire. Cette prêtrise constituait la plus haute charge administrative à laquelle pouvait accéder l'aristocratie gauloise méritante.

Par la dignité qu'elle conférait, elle représentait le comble des honneurs pour l'heureux élu. Le Cadurque Lucterius présidait donc toutes les cérémonies et les festivités que les peuples fédérés des Trois Gaules organisaient en hommage à leurs dieux et à leur empereur. On imagine l'importance qu'avait la cité Cadurque pour être ainsi reconnue grâce à l'un des siens, noble gaulois, assimilé en quelques décennies à la civilisation de l'occupant romain.

Un monument à la gloire de Marcus Luctérius est alors érigé à Divona. Il sera vénéré, sans doute, presque jusqu'à la chute de l'empire romain en 476.

Pern 1683

En 1683 l'Abbé Raymond de Foulhiac, érudit lotois, ami et condisciple de Fénelon, docteur en Sorbonne, vicaire général de trois évêques de Cahors est en visite dans la paroisse de Pern. Il remarque un élément de l'église qui attise sa curiosité: une dalle de marbre faisant office, sans doute, de table d'autel. Cette pierre porte des inscriptions en beaux caractères romains. Dans ses notes manuscrites relatives «Aux antiquités diverses du Quercy», déposées à la bibliothèque patrimoniale de Cahors, on peut lire :

«deux inscriptions antiques prouvent que cette ville Divona était célèbre, la première fut une pierre de marbre qui servait d 'autel à l 'église de Pern... »

A la suite de cette phrase, l'abbé de Foulhiac a recopié l'inscription latine telle qu'elle se présente sur ladite pierre. L'homme d'Eglise, et latiniste qu'il est forcément, ne juge pas bon de traduire et il poursuit son exposé !

Voici le texte en français proposé par les spécialistes d'épigraphie :

«*A Marcus Lucterius Léo (le lion), fils de Lucterius Senicianus, qui a passé par toutes les charges publiques dans sa patrie, prêtre de l'autel d 'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône, la cité des Cadurques, en récompense de ses mérites lui a élevé, d'autorité publique (ou bien faut-il lire: aux frais du public), ce monument.*»

Ainsi, dans notre petite église paroissiale, depuis une date qui nous est inconnue, le monument commémoratif dédié à un prêtre païen du premier siècle de notre ère et d'origine Cadurque, avait élu domicile dans un sanctuaire où les chrétiens de Pern pratiquaient un culte qui, bien des siècles auparavant, avait été interdit par les empereurs romains.

Mais notre histoire, déjà fertile en événements historiques ne s'arrête pas là, car au IVème siècle, la conversion au christianisme de l'empereur Constantin va se traduire peu à peu par l'interdiction de tous les cultes païens et des monuments qui en gardaient la mémoire. Ainsi, «notre pierre» va, elle aussi, être le témoin de cette mutation !

Pern XVIIIème siècle

C'est un autre érudit lotois, l'abbé Guillaume Lacoste (1755-1831) qui, dans le tome 1 de «l'Histoire de la Province du Quercy», nous raconte, avec plus de précisions, le destin de cette pierre :

«Ce monument, dédié au prêtre Luctérius, a eu le sort de tous les autres de ce genre; il paraît qu'il n'existait plus au IVème

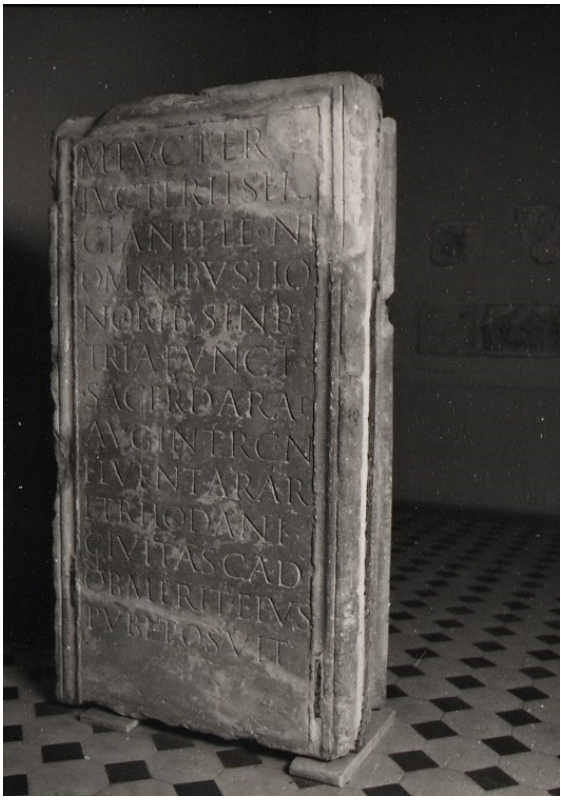

siècle. De ses débris, on construisit un tombeau destiné à renfermer les cendres d 'un certain Grégoire, espagnol relégué à Cahors par quelque empereur de ce temps-là, avec un nommé Pierre, aussi Espagnol et son compagnon d'infortune. A la mort de Grégoire, Pierre fit les frais du mausolée pour son ami ; il grava derrière l'inscription de Marcus Luctérius, un distique (composition en vers). La traduction est la suivante:

«L'Exilé Grégoire enseveli ici est protégé par ce tombeau qu'ont placé les mains de Pierre exilé lui aussi. Bien que né sur le sol d'Espagne, il a accompli son jour suprême par une mort bien triste chez Ies Cadurques.

Il est difficile de dire avec certitude quel événement politique ou religieux survenu en Espagne fit exiler à Cahors Grégorius auquel son compagnon, exilé Iui aussi, fit élever ce monument. Mais les soins donnés à cette sépulture prouvent que Grégorius appartenait à une famille noble considérable.»

Ces deux exilés espagnols étaient chrétiens car l'inscription est surmontée du monogramme du Christ avec l'alpha et l'oméga tel celui du labarum (étendard) de l'empereur Constantin.

C'est toujours Guillaume Lacoste qui nous relate l'épisode suivant, qui va nous conduire à la petite église paroissiale de Pern:

«Ce tombeau était placé dans le faubourg de St Georges (Cahors), le long de la voie militaire suivant la coutume des Romains. C'était là le cimetière de la ville; le lieu porte encore le nom de «Trépadou» qui, dans l'ancienne langue, signifie lieu des trépassés. Dans la suite, ce monument a été détruit, un seigneur en fit porter Ies pierres que l'on avait déterrées par hasard, dans l'église de sa terre de Pern où la table sur laquelle se trouvent les inscriptions sert de marchepied à l'autel. »

Avec l'abbé de Foulhiac, qui fut le premier à s'intéresser à cette pierre en 1683, nous sommes passés, dès lors, du IVème an XVIIème siècle. Treize siècles séparent ces deux dates. Il est donc difficile, sans autre source historique, de connaître l'époque de la destruction de la sépulture de Grégorius ainsi que le moment de son transfert à Pern. Les seigneurs de Pern, ou ceux ayant des fiefs à Pern, nous sont connus depuis le XIIIème siècle et plus particulièrement depuis le XIVème siècle jusqu'à la Révolution, mais faute d'autres éléments, on ne peut nommer précisément celui qui fit ce don à son église paroissiale.

Les dimensions de cette pierre: 146cm X 75,5cm X 35cm, la finesse de son marbre, en firent pendant quelques siècles un bel élément d'une église qui, par ailleurs, semblait être en fort mauvais état.

En effet, le 7 septembre 1764, le vicaire général de Solminhiac, lors d'un rapport qu'il fait sur l'édifice et les objets du culte qu'il renferme, est très critique dans ses observations. En le lisant, on reste très surpris par le mauvais état de la construction : « *voûtes prêtes à s'écrouler, murs délabrés, portes en mauvais état.* » Il y est aussi question «du marchepied de I 'autel qui a besoin de quelques réparations», mais aucune allusion relative aux inscriptions. En outre, la description souligne l'exiguïté de l'édifice pour le nombre de paroissiens qu'il est censé accueillir : « *ceux-ci, faute de place, s'entassent sur une estrade située au-dessus de la porte d'entrée.* »

Et pourtant, des travaux d'entretien semblent avoir été déjà réalisés. Le 3 juillet 1612, alors que le nouveau recteur (curé), nommé le 20 janvier 1605, est un certain Antoine Bary, le collège Saint Michel de Cahors (dont dépendait la paroisse de Pern depuis 1473) ordonne des réparations. Ce sont les paroissiens qui sont chargés d'effectuer les charrois des matériaux nécessaires.

L'église du XVIIIe siècle que visite le vicaire général de Solminhiac comporte un clocher-mur auquel s'adosse la nef qui se termine par le chœur où repose, au pied de l'autel, la pierre antique. Notre église actuelle n'a conservé des bâtiments de cette époque-là que la nef principale totalement remaniée.

Ce sont les bâtisseurs du XIXème siècle qui viendront adjoindre les deux grandes chapelles latérales, transformer le chœur, construire un nouveau clocher en remplacement de l'ancien clocher-mur.

Pern 1816

Mais revenons à notre pierre dont le sort allait être bientôt scellé par le zèle, tout à fait respectable, de l'abbé Lacoste et d'un personnage plus illustre dont nous parlerons par ailleurs. Voici ce qu'écrit Guillaume Lacoste en 1816, alors qu'il est censeur du lycée de Cahors :

«La ville de Cahors aurait le droit de réclamer ce marbre précieux par sa finesse et son antiquité qui atteste le rang distingué qu'elle tenait sous Auguste, parmi Ies cités de Ia Gaule et qui rappelle la gloire de deux citoyens dont le premier, Luctérius, par sa bravoure et son amour pour la patrie a rendu son nom immortel.»

Tout est dit !

Et Pern qui, en son église, fit cohabiter Luctérius le grand prêtre païen des Gaules et Grégoire le chrétien, exilé espagnol, allait se voir déposséder de l'un de ses biens les plus précieux.

C'est ainsi que le 8 octobre 1816, notre érudit abbé se rendit à Pern, accompagné d'un éminent archéologue mais aussi épigraphiste et historien: Jacques-Joseph Champollion dit Champollion-Figeac. Celui-ci était le frère aîné du célèbre égyptologue, déchiffreur des hiéroglyphes égyptiens. Moins connu que son jeune frère, Jean-François, il prit cependant une part prépondérante, dans la carrière de son cadet et dans les découvertes que celui-ci réalisa.

Mais que faisait à Pern ce savant qui, depuis 1813, avait assumé la direction de la faculté des lettres de Lyon?

Les aléas de l'histoire l'avaient conduit, en mars 1815, à se montrer un peu trop présent auprès de l'empereur Napoléon-Bonaparte lors de son passage à Grenoble, à l'occasion de son retour d'exil de l'île d'Elbe. Ainsi, ses prises de position lors des «Cent-Jours», lui coûtèrent sa carrière

universitaire et lui valurent dans les années 1816-1817 un exil forcé, avec son frère Jean-François, à Figeac, leur ville natale. Durant cette période, il se consacra, entre-autres, à d'importantes recherches sur Uxellodunum et donc sur Luctérius.

A Pern, les deux érudits furent reçus par le maire André Vialas, habitant au lieu-dit Fontanet (actuellement maison Brousse), qui était maire depuis 1808 et le demeura jusqu'en 1838, date à laquelle son fils Guillaume lui succéda sans interruption jusqu'en 1858. Difficile de trouver une «saga communale familiale » d'une telle longévité : 50 ans! C'est donc en présence de ces deux experts que le maire se dirigea vers le lieu, objet de leur démarche. Avait-il une idée de l'intérêt que pouvait susciter cette marche d'autel ?

Nous n'en savons rien ; mais une chose est sûre, c'est que les comptes-rendus des séances des conseils municipaux de ces années-là ne font jamais mention de cette visite et de ses conséquences. Par ailleurs, c'est dans une église en aussi mauvais état, sinon plus, que celle que nous avons eu l'occasion de décrire en 1764, que reposait le mémorial de Luctérius.

La révolution était passée par là ! Le conseil municipal du 14 mai 1809 avait mentionné des réparations urgentes à faire, mais il faudra attendre sept ans pour avoir un devis…

Les deux séances du conseil municipal du 16 août et 12 septembre 1816, présidées par André Vialas maire et son adjoint Lalbertie sont révélatrices de l'état de délabrement de l'édifice.

Le 16 août 1816, le détail estimatif des réparations à faire, aux églises de Pern et Terry, s'élève a la somme de 1200 F. Un maçon, un charpentier (un certain Rodolosse déjà !) et un peintre, vitrier et doreur, participent à l'opération que nous appellerions aujourd'hui de sauvegarde! Le 12 septembre 1816 , l'assemblée municipale, présidée par le maire et son adjoint, fait mention pour l'église de Pern : «..d'un mur qui regarde le midi et menace ruine ; du pavé qui a besoin de réparer ainsi que le plancher (plancher de la nef) ; de tableaux de l'autel qui sont ruinés et cela, suite de la révolution...». L'énumération qui suit met en évidence : «les travaux de peinture et de dorure à faire sur les tableaux du chœur, le tabernacle, la chaire, les chandeliers, un tombeau, les portes... »

L'ensemble des réparations ainsi que l'imposition qu'elle exige seront présentées à l'avis du Préfet du Lot. C'est ce même Préfet qui a été avisé de la démarche des deux érudits, à Pern, et les soutient dans leur volonté de récupérer la «pierre de Luctérius». On n'imagine donc pas comment, le maire de Pern, nommé lui-même par le Préfet, aurait pu s'opposer à leur requête alors que les réparations à venir sur l'église, dépendaient aussi de l'approbation préfectorale.

Laissons la parole, cette fois-ci, a Champollion-Figeac qui écrit :

«Nous vîmes, en effet, que le marchepied de l'autel qui était une grande pierre soigneusement taillée, portait une inscription latine, mais que le caractère n'appartenait pas aux premiers temps de la puissance romaine des Gaules. Cette pierre était engagée sous un second marchepied en bois qui le recouvrait à moitié dans le sens de la hauteur; mais la portion qui restait à découvert présentait

des traces du monogramme et des ornements ordinairement figurés sur des pierres tumulaires des premiers chrétiens. Nous nous décidâmes à Ia faire déplacer, curieux surtout de savoir si son autre c6té n'offrirait pas quelques traces d'une plus ancienne inscription, peut-être celle de Marcus Luctérius.

Ce fut en effet ce qui se vérifia; et nous vîmes sur l'autre face de la pierre, une inscription latine telle qu'elle est figurée a la page suivante...»

Ici, la pierre sert de marchepied à un autel et elle a été retournée, que s'est-il passé depuis la visite de l'abbé de Foulhiac?

Celui-ci en faisant connaître le texte de l'inscription paienne a-t-il souhaité qu'on en fasse un autre usage et que seule apparaisse l'inscription chrétienne?

La suite du texte corrobore ce que nous avons déjà appris après la visite de l'abbé de Foulhiac et les commentaires de Guillaume Lacoste. Il semble donc que Champollion-Figeac exagère un peu en s'attribuant plus ou moins la découverte de l'inscription de Luctérius; il paraît d'ailleurs qu'il était assez coutumier du fait! Son opportunisme et les faveurs qu'il essayait d'en retirer n'étaient pas toujours appréciés de ses contemporains.

Dès ce jour, la pierre antique n'avait plus sa place dans notre église. En octobre 1816, la pierre de Luctérius vit donc ses derniers instants dans le lieu qui l'a, sans aucun doute, préservé de sa disparition définitive. Les savants Lacoste et Champollion-Figeac vont la faire transférer à Cahors où elle honorait, il y a plus de 18 siècles, la mémoire du grand prêtre païen des Gaules à Lyon, Marcus Luctérius, descendant de l'illustre chef cadurque et gaulois, Luctère.

Champollion-Figeac écrit encore, à propos de l'intérêt archéologique qu'elle suscitait:

«Ce fut assez de l'indiquer à M. de Lezay-Marsénia, préfet du Lot: il s'empressa de la faire transporter à Cahors, afin d'assurer convenablement sa conservation. C'était d'ailleurs la remettre à sa véritable place, dans la capitale de la province qui voulut, par son exécution, honorer et reconnaître les services qu'elle avait reçus de l'un de ses plus illustres citoyens, Marc Lucter, qui comptait au nombre de ses aïeux le dernier défenseur de la liberté des Gaules, le même dont la malheureuse tentative dans Uxellodunum a fourni le sujet de mes recherches.»

En 1819, le successeur de M. de Lezay-Marsénia fit placer ce marbre au bas du grand escalier de la préfecture, sur un piédestal construit sous la direction de M. Biloin, ingénieur en chef du département. Les temps changent... Elle occupe ensuite une modeste place au musée Henri Martin de Cahors dans la section d'archéologie paléochrétienne. Quelle place aura-t-elle dans le nouveau musée en construction?

Lyon 1953

Une découverte a eu lieu dans la capitale des Gaules (Lyon) en 1953 qui va confirmer la haute fonction que Luctérius avait atteinte. Lors de la démolition du vieux pont de la Guillotière, plusieurs pierres antiques qui avaient été réemployées dans les piles de l'ouvrage furent récupérées. Sur l'une d'elles, malgré les outrages du temps et les interventions des démolisseurs, l'on identifia une inscription semblable à celle de Pern. Ainsi, Marcus Lucterius était-il définitivement légitimé dans son éminente fonction a l'autel des Trois Gaules à Lyon .

Mais, qui avait fait ériger cette pierre à Lyon? Le mystère demeure.

Les chercheurs, qui ont travaillé sur la pierre de Lyon, ont admis que celle-ci serait la base ou le socle d'une statue qui aurait été élevée en l'honneur du grand prêtre Cadurque. En ce qui concerne celle de Pern, on a considéré pendant longtemps qu'elle constituait, à elle seule, le monument votif dédié à Lucterius et érigé à Divona. Monsieur Labrousse, président de la Société Archéologique du Midi, est venu, en 1954, lors d'une conférence a la Société des Etudes du Lot, troubler cette belle unanimité, en se rangeant dans le camp des «Lyonnais », suggérant que notre pierre de Luctérius était le socle d'une statue.

Où est la vérité ? Seuls les vrais témoins manquent à l'appel !

Ainsi prend fin le périple d'une pierre antique, plusieurs fois réemployée comme tant d'autres, mais qui a fait couler beaucoup d'encre savante en raison de l'illustre personnage qu'elle glorifiait, mais aussi à cause de la particularité, assez unique, que présentait sa deuxième face.

Une double inscription: païenne d'un côté, chrétienne de l'autre!

Et n'en déplaise à Champollion-Figeac qui n'avait pas eu beaucoup d'égard pour la résidence qu'offrirent les paroissiens de Pern à cette pierre chargée d'histoire, c'est bien dans cette modeste église qu'elle trouva le refuge qui permit peut-être de la préserver des dommages irréparables du temps ou de sa totale destruction .

Gilbert Piécourt

Déchets Domestiques et Professionnels

Encore et toujours des individus se permettent de déposer n'importe quels déchets et décombres sur nos aires de propreté. Nous avons été patients. Nous avons essayé de sensibiliser, de faire œuvre de pédagogie. Rien n'y fait. Il ne nous est plus possible d'aller semaine après semaine emporter des déchets que des personnes indélicates, qui ne connaissent ni le respect, ni la politesse, je ne parle même pas de civisme, déposent avec courage, durant la nuit, lorsque personne ne peut les voir.

Il ne nous reste que deux solutions :

- Soit une surveillance accrue, des enquêtes systématiques et l'utilisation immédiate des nouveaux pouvoirs de police que l'Etat vient de donner aux maires,

- Soit une fermeture définitive des aires de propreté les plus confondues avec des zones des dépotoirs.

Nous sommes fatigués des incivilités récurrentes !

Décharges sauvages et autres infractions

L'Etat a annoncé la reprise gratuite des déchets de chantiers à partir de 2022. D'ici là, le réseau de déchetteries professionnelles devrait être densifié.

Voilà une bonne chose pour éliminer les décharges sauvages.

En ce qui concerne l'état de nos aires de propreté, ce ne sont pas les professionnels du bâtiment qui y abandonnent déchets. Il s'agit pour l'essentiel de particuliers irrespectueux.

Le projet de loi « Engagement et Proximité » a renforcé le pouvoir de police du maire pour leur permettre d'envisager des suites contraignantes et sanctionner les infractions qui empoisonnent la vie des communes.

DÉCHETS DOMESTIQUES

Le maire peut infliger une amende de 500 € recouvrée par la commune pour les infractions du type dépôt d'objets encombrants sur l'espace public. A noter qu' « objet » n'est pas défini et est pris au sens le plus large depuis l'abandon de véhicules en panne, jusqu'aux incivilités sur les aires de propreté. De même le défaut d'élagage, d'entretien de jardins dans l'espace urbain …

Il a maintenant aussi la possibilité de mettre en demeure de régulariser les auteurs de constructions, travaux, aménagements contraire au code de l'urbanisme, cette mise en demeure pouvant être assortie d'une astreinte journalière

Déchetteries et Horaires

Trois déchetteries sont à votre disposition à proximité immédiate : Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Lalbenque et Cahors. Vous pouvez toutes les utiliser et choisir en fonction de votre lieu d'habitation et des horaires d'ouverture. Excepté le Dimanche, il y en a toujours une prête à vous accueillir à proximité immédiate.

A noter : à Cahors, une antenne d'Emmaüs est présente sur le site de la déchetterie et récupère tout objet pouvant avoir une seconde vie.

Horaires Ouverture Déchetteries	Castelnau 05 65 21 47 59	Lalbenque 05 65 20 17 46	Cahors 05 65 53 07 35
Lundi	14h – 18h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Mardi	14h – 18h	9h – 12h	a.m. : fermée 13h30 – 18h30
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Jeudi	Fermée	Fermée	8h – 12h 13h30 – 18h30
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Samedi	14h – 17h	9h – 12h	9h – 12h 13h30 – 18h

Demande de composteur

Envoyer un courrier au syded du Lot :
« les Matalines »
46150 CATUS

- **Indiquer** : nom, prénom, adresse et numéro de tél.
- **Joindre** un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public

Le Syded du Lot vous enverra le composteur dans la déchetterie la plus proche.

Encombrants

Les déchets végétaux, électriques, volumineux ou dangereux *DOIVENT* être déposés en déchetterie

C'est GRATUIT pour les particulier

Ne rien laisser autour des containers,
C'est une question de respect et de sécurité

IDEES :

VÊTEMENTS, LINGE ET CHAUSSURES
pensez aux bornes à textiles !
DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE
pensez au composteur !

ASTUCES

Ne lavez pas les emballages, il suffit de bien les vider.

Ne pas imbriquer les emballages entre eux, ils seront plus facilement recyclés

Bien aplatir les cartons volumineux pour éviter l'encombrement du bac vert.

Le Projet de Loi de Finance 2020

Taxe d'habitation

Le PLF confirme la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers fiscaux dès 2020.

Pour les communes, une partie de la compensation viendra de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui va lui être transférée à partir du 1er janvier 2021, La différence entre la recette perdue de taxe d'habitation et la ressource de taxe foncière départementale sera versé par l'État pour compenser « à l'euro près ». Le Risque bien sûr, c'est qu'à terme l'Etat se désengage laissant aux communes la décision d'une augmentation de la taxe foncière.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes sont compensées par l'affectation d'une fraction de TVA,

Révision des valeurs locatives,

Les valeurs locatives (ou base cadastrales) servent de base sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition votés par les communes et les départements, pour le calcul des impôts locaux. Elles correspondent au loyer théorique que percevrait un propriétaire, s'il mettait son bien en location. Actuellement, ces valeurs sont déterminées sur la base des conditions locatives de 1970. Elles seront révisées, mais seulement après la fin du mandat Présidentiel.

Commerce de proximité

Pour favoriser les petites activités commerciales de proximité en zone rurale des exonérations fiscales pourront être décidées par les communes, Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Mais elles ne seront compensées qu'à 33% par l'Etat, le reste à charge (67%) devra être financé les communes. Encore faudra-t-il qu'elles en aient les moyens.

Dotations 2020

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont globalement en hausse de 600 millions d'euros sur l'année. la DGF (dotation globale de fonctionnement) et les dotations de soutien à l'investissement local restent stables (respectivement 26,9 milliards d'euros et 2 milliards d'euros), Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCVTA) et la péréquation augmentent respectivement de 351 millions d'euros et 220 millions d'euros par rapport à 2019.

Stabilité des dotations en 2019

Le montant total des dotations d'Etat se maintient sans changement significatif.

Gestion serrée des dépenses de fonctionnement : Pas de gaspillage. Bien entendu, nous restons extrêmement vigilant, les économies réalisées maintiennent notre capacité d'autofinancement. Nous devrons continuer à intégrer la limitation d'augmentation des dépenses dans notre prochain budget.

Année	dotation forfaitaire (DGF)	dotation de solidarité rurale "péréquation"	dotation de solidarité rurale "cible"	dotation nationale de péréquation	TOTAL
2017	77 617	20 957	26 833	12 991	**138 398**
2018	75 744	21 229	29 301	12 794	**139 068**
2019	75 679	21 162	30 193	11 515	**138 549**

Effort fiscal et subventions

Le facteur clé d'une optimisation des subventions que l'on peut obtenir, est l'effort fiscal consenti par les contribuables. Si cet effort fiscal est au-dessous du seuil de 0,9 (seuil moyen du département pour la strate nous concernant) la commune est pénalisée par un malus et voit ses subventions baisser.

L'augmentation que nous appliquons est donc destinée à nous permettre de rester juste au-dessus de ce seuil fatidique. Il ne s'agit pas d'augmenter notre produit fiscal pour augmenter notre budget. Vous pouvez voir que le Delta de produit d'une année sur l'autre est très faible au regard du budget total de la commune..

Fiscalité (part communale)	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation (TH)	6,91	7.74	7.93	8,17
Foncier bâti (TFB)	5,39	6.04	6.19	6,38
Foncier non bâti (TFNB)	24,75	27.72	28.41	29,26
Cotisation Foncière des Entreprise	13,38	14.99	15.36	15,82
Produit Fiscal Réalisé (Attendu)	**55 860**	**66 680**	**68 143**	**(70 211)**
Delta :				**+ 2 068 €**

Légende Tableau : Taxes locales 2016 inchangées par rapport à 2015. La légère augmentation de 2015 avait été trop faiblement estimée pour perdre le malus. L'augmentation 2017 lève cette limitation et augmente également notre produit brut. En 2018, la hausse limitée à son objectif d'optimisation des subventions, permet de rester à la pression fiscale de 0,91. En 2019, même stratégie pour tenter de rester juste au dessus du seuil de 0.9.

BUDGET MUNICIPAL 2019

Recettes de Fonctionnement.

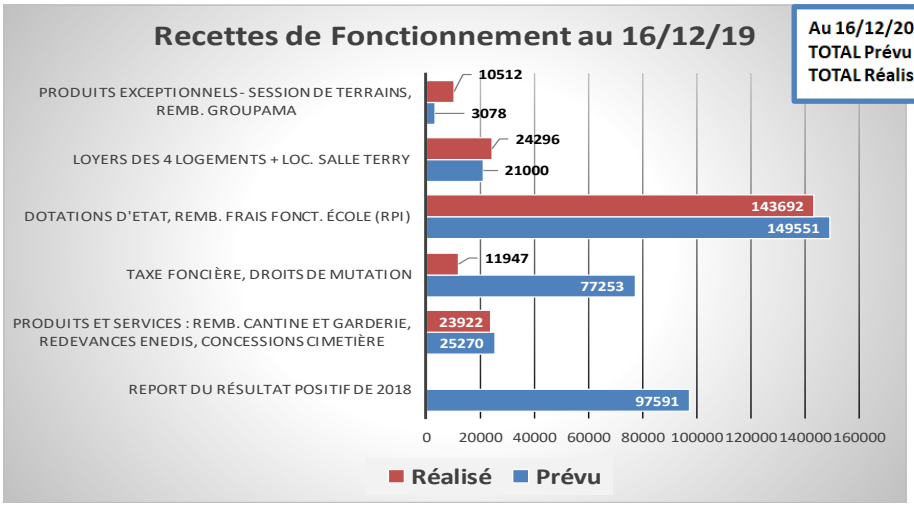

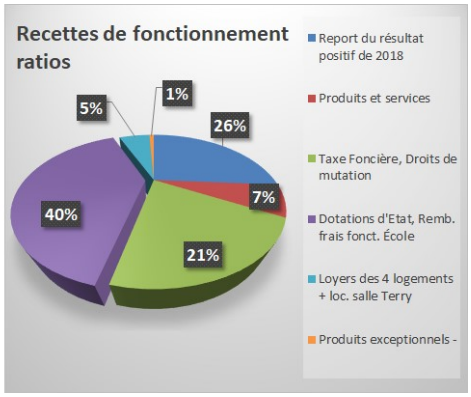

Dépenses de Fonctionnement

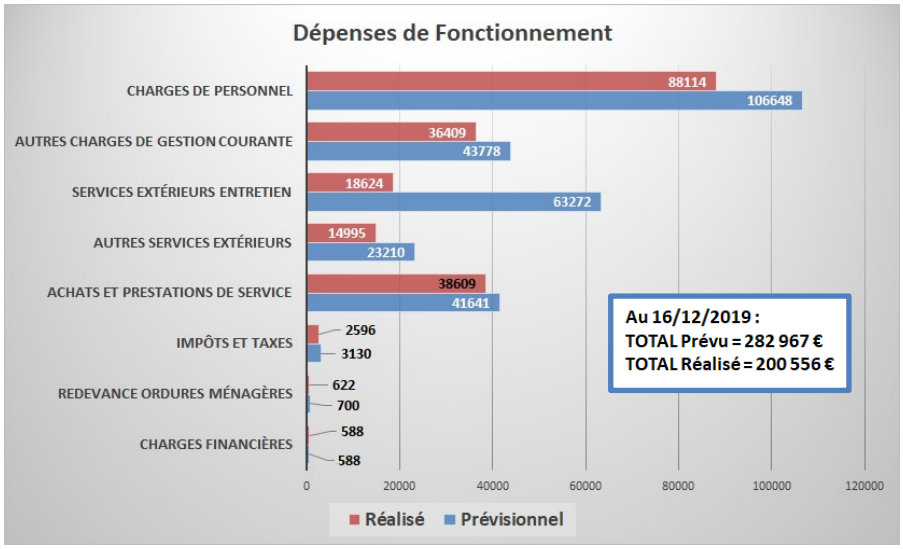

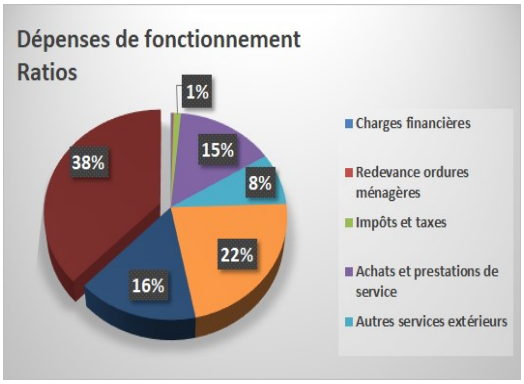

Une gestion serrée des dépenses nous permet de préserver notre capacité d'autofinancement et de réaliser des économies. L'excédent de fonctionnement devrait être cette année autour de 40 k€.

BUDGET MUNICIPAL 2019

Recettes d'Investissements

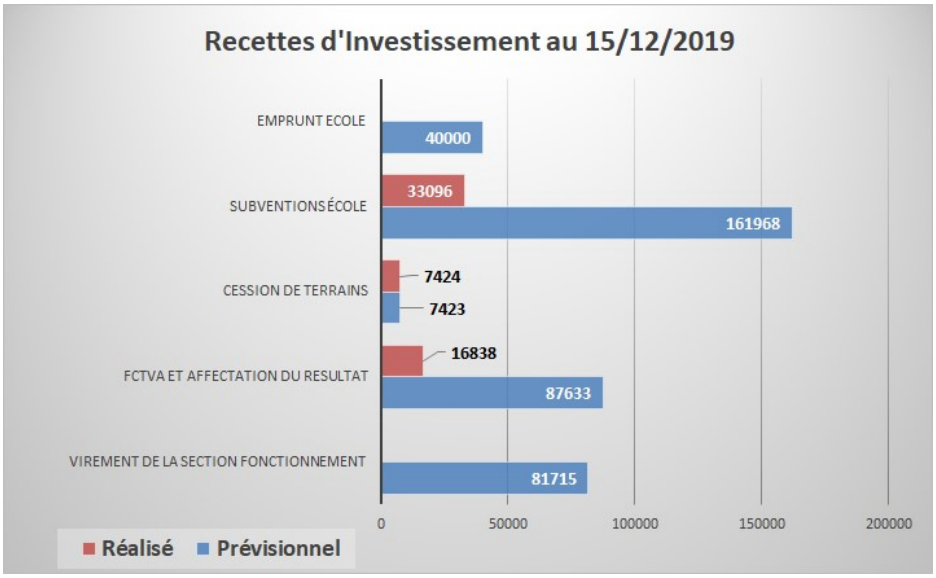

Subventions école
Seule une partie des subventions a été versée à la commune à ce jour.

Dépenses d'Investissements

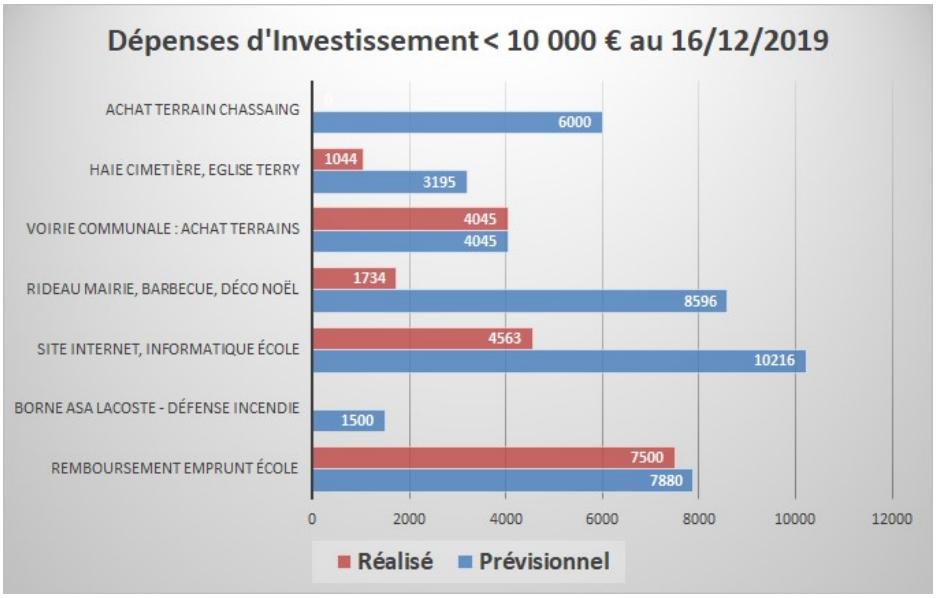

Terrains Chassaing

Il s'agit d'une opération d'achat-vente. La commune a acheté à l'Etat pour 5000 € les terrains, que la commune va revendre à Chassaing pour sécuriser cette entreprise sur notre commune. Opération blanche pour la commune.

Borne ASA
Une borne incendie va être installée au lieu-dit Lacoste. L'opération est budgétisée et sera réalisée en 2020.

Enfouissement réseaux
Opération budgétisée, réalisation des travaux en 2020.

Achat Maisons
Opération budgétisée pour achat « petite maison » à destination locative. Finalisation achat, travaux et mise en location 2020.

Subventions aux associations

Nous savons toutes et tous au conseil municipal le rôle primordial des associations et des bénévoles dans la vie d'une commune. Nous les aidons de notre mieux, dans la mesure de nos moyens. Le montant des subventions votées en 2019 est en nette augmentation. Au-delà de cette aide directe, nous participons aussi à l'achat de matériel commun.

A noter : Une convention a été passée avec l'Hospitalet pour harmoniser les tarifs d'accès à la future salle multiculturelle de Granéjouls. Les associations de Pern auront un accès privilégié au même titre que celles de l'Hospitalet sur réservation et en fonction d'un calendrier préétabli en commun. Les habitants de Pern auront accès à ces installations au même tarif que les habitants de l'Hospitalet, dans la mesure des disponibilités de réservation.

Rappel : Attribution et versement d'une subvention

Documents indispensables pour bénéficier de la subvention :

- ✓ Lettre de demande de subvention,
- ✓ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale,
- ✓ Dernier bilan financier et/ou Bilan prévisionnel pour l'année en cours.

Date limite de réception en Mairie : 30 novembre 2020.

Association	2018 Montant voté	2019 Montant Voté	Réalisations 2019 à Pern
AMIQ	100	150	Expositions + stages
Chemins en Quercy	50	100 *	Balisage + Randonnées
COC Castelnaudais	100	200	
Coopérative scolaire Pern	306	200 *	Voyages
Diane Pernoise	200	200 *	Repas de la Diane
Farandole	60	100	
FNACA	30	50 *	
FOOT Quercy Blanc	100	200	
La boule Pernoise	200	700 *	Repas + Feu de la St Jean
Les Canaillous du Quercy Blanc	120	150	Vide-greniers
Les Run'heureux		500 *	A Saute Clocher
Mutuelle Coups Durs	160	200 *	
Parents du RPI	80	80	
Pique et Pousse	50	100 *	Balisage + Randonnées + A Saute Clocher
Prévention routière	50	100	
Sapeurs Pompiers	100	100 *	
TOTAL VOTE	**2 176 €**	**2 980 €**	
TOTAL VERSE	**1 826 €**	**2 150 €**	

Autres aides

- ✓ Subvention à la Boule Pernoise pour l'achat d'un petit congélateur (200 €).
- ✓ Remplacement du barbecue (1190 € - investissement Mairie).
- ✓ Subvention à la Diane Pernoise pour le remplacement de la chambre froide (1000€).

2019, une année riche en animations

- **Mai** : Exposition « 3 regards sur l'actualité » organisée par l'AmIQ
- **Juin** : Exposition « De fil et d'encre » organisée par l'AmIQ
- **Samedi 29 juin** : Feu de la St Jean, Concours de pétanque repas grillade, Organisé par « *la Boule Pernoise* » avec le concours de « *la Diane Pernoise* »
- **Vendredi 14 et Jeudi 27 Juin** : Stage de calligraphie par Stuart SANDERS, organisé par l'AmIQ
- **Juillet** : exposition « Peintures et sculptures » organisée par l'AmIQ.
- **Vendredi 26 juillet** : concours à la mêlée et sardinade organisés par « *La Boule Pernoise* »
- **Samedi 27 Juillet** : Fête de la Diane, concours de pétanque, repas grillade, organisé par « *la Diane Pernoise* » avec le concours de « *la Boule Pernoise* »
- **Août** : Exposition « 4 artistes de PERN et L'HOSPITALET » organisée par l'AmIQ
- **Vendredi 30 Août** : concours à la mêlée et repas magrets de canard organisés par « *La Boule Pernoise* »
- **Vendredi 6 septembre** : Concert Georges PETIT, organisé par l'AmIQ
- **Dimanche 15 septembre** : « A Saute-Clocher », Vide greniers, Courses pédestres, randonnées, marché gourmand, organisé par « *les Run'heureux* », « *Pique et Pousse en Quercy Blanc* » et l'ALSH
- **Septembre** : Exposition « Toile libre, toile brute » organisée par l'AmIQ
- **Vendredi 20 septembre** : concours de belote organisé par le « Club de l'amitié »
- **Mercredi 30 octobre** : Projection de Court-métrages, Programmation et animation Madeleine POINT-VAN DOREN

Dossier école

Le Mot des Enseignants …

L'école du village accueille cette année 38 élèves du CP au CM2 répartis dans deux classes (CP-CE1-CE2 et CM1-CM2). L'enseignement est assuré par Véronique Bastide (CM1-CM2) et Vincent Carrière (CP-CE1-CE2). Jessica Champié (AESH) accompagne des élèves en situation de handicap scolarisés à l'école.

La cantine et la garderie sont pris en charge par Karine Sorre et Christine Rodolosse. Leur professionnalisme concourt à assurer des temps extrascolaires de grande qualité.

Claudie Bousquet, par un apport régulier de livres de la bibliothèque départementale et du bibliobus, encourage la découverte de nouveaux ouvrages enrichissant les lectures des élèves.

Les locaux sont agréables et permettent d'accueillir les élèves dans d'excellentes conditions. La nouvelle cantine et la nouvelle salle de bibliothèque et de garderie, ont été inaugurées et sont désormais utilisées. Les élèves apprécient ces locaux modernes, lumineux.

L'année scolaire a bien débuté à l'école avec de nombreux projets. Un journal scolaire est toujours édité par la classe de CP-CE1-CE2. La vente de ce journal se fait au profit de la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE et finance les sorties et achats au service des travaux coopératifs des élèves. Les élèves de CM1-CM2 ont travaillé autour de la convention internationale des droits de l'enfant avec l'OCCE et les Francas. Ils ont aussi été sensibilisés à la problématique de l'addiction aux écrans par un projet mis en œuvre par la maison des services au public de Castelnau-Montratier.

Tous les élèves participent aux rencontres USEP. Ces rencontres finalisent un travail mené en classe autour d'une pratique sportive : cross, jeux collectifs, athlétisme. L'USEP prête également du matériel spécifique que les élèves utilisent durant l'année notamment des kits d'escrime et de golf. En outre, les élèves bénéficieront dans l'année d'un partenariat avec les fédérations françaises de basket et golf, partenariat qui se concrétisera par la venue d'intervenants dans la classe de CM1 et CM2. Enfin, des séances de natation auront lieu en juin à la piscine de Castelnau-Montratier.

Le parcours culturel des élèves sera enrichi grâce à deux projets phares.

Tous les élèves de l'école et notamment les CM1-CM2 ont pu travailler en lien avec la compagnie Voraces en résidence de territoire dans le Quercy Blanc. Cette résidence (organisée par l'association Lézard de la rue avec le concours de la communauté de communes) intitulée « Ulysse en Quercy Blanc » a permis aux élèves de découvrir le mythe d'Ulysse et d'engager un travail musical, littéraire, artistique autour de ce mythe en lien avec les artistes de la compagnie.

Les élèves de CP, CE1 et CE2 mèneront un travail autour d'un texte de théâtre contemporain de Catherine Verlaguet. Ce projet intitulé Théâ, organisé par l'OCCE, permettra aux élèves de découvrir l'univers de cet auteur, de travailler coopérativement à la mise en corps, en espace et en voix du texte qu'ils choisiront.

L'Association des Parents d'Élèves facilite grandement le financement de ces projets. Le dynamisme des parents au sein de cette association est visible à travers les très nombreuses manifestations proposées durant l'année : soirée belote, loto, tombola…

L'équipe enseignante remercie chaleureusement ses différents partenaires qui font de notre école, une école dynamique et soucieuse de la réussite de chacun.

… et celui des enfants

CE FABULEUX NOËL !!!

Cette nuit, le Père Noël est passé,
Ce matin sous le sapin,
Il y avait plein de jouets,
Les enfants mal réveillés, croyaient rêver.

Mathéo a eut un robot,
Marco des Lego,
Thibault une moto,
Romane le déguisement de Superman.

Du chocolat pour Mélissa,
Une poupée pour Zoé,
Un âne pour Nolann,
Une BD de Tintin pour Robin.

Pour tous ces merveilleux Noël,
Le Père Noël eut le prix Nobel,
Ce Noël était merveilleux,
Vivement un nouveau Noël joyeux !!!

Yaëlle

Jour de fête à l'école

L'objectif était de livrer la nouvelle cantine et la salle périscolaire entièrement rénovée pour la rentrée 2019. Il y aura eu un petit mois de retard. Les dernières finitions se sont étirées un peu plus longtemps que prévu. Le mois d'août est toujours difficile à négocier au plan entrepreneurial.

Le Coût total des travaux s'élève à près de 280 000 €, mais grâce aux aides de la communauté de Commune du Quercy Blanc (13 450 €), du département (42 354 €), de la région Occitanie (23 673 €), et de l'Etat (127 888 €), le reste à charge pour la commune est de 25%.

Le 4 octobre était le grand jour. Ce fut une belle inauguration en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, et des élus et représentants de la région, du département, du canton, des communes du RPI et de l'académie.

Les élèves, les enseignants et le personnel de mairie ont maintenant pris possession de ces nouveaux locaux. Je crois que les objectifs que nous nous étions donnés sont remplis. Ces nouveaux locaux sont agréable à vivre et travailler.

Les enfants n'ont plus à traverser la départementale pour prendre leur repas. Les personnels de mairie ont des salles fonctionnelles pour accueillir les enfants, servir les repas et entretenir les locaux.

Je ne m'étendrai pas et préfère vous donner lecture de l'article écrit par Marie-Françoise Plagès pour Médialot.

« *Ce vendredi 4 octobre, c'était jour de fête à Pern. Autour du maire, Bernard Michot, de son conseil municipal, de Marc Makhlouf, secrétaire général de la préfecture du Lot, des élus départementaux et communaux, des habitants de la commune et des alentours, des élèves et enseignants, des employés municipaux, se déroulait l'inauguration de la nouvelle cantine ainsi qu'une pièce pour des activités périscolaires. L'ambiance était très joyeuse chacun allant de*

sa petite histoire se rappelant comment était l'ancien bâtiment et ce qu'il est devenu. D'un côté le coin cantine avec des aménagements fonctionnels permet de servir les repas qui, jusqu'alors, étaient pris dans une des salles de la mairie. Par un système de cloison coulissante, l'immense salle se partage en deux permettant ainsi d'avoir une pièce pour toutes les activités périscolaires. Avec le souci du détail, l'envie d'impliquer les acteurs du territoire, la municipalité a fait travailler les artisans locaux. La fierté d'avoir mené un projet, né il y a trois ans, et qui aujourd'hui est une vraie réussite pour la commune, se lisait sur tous les visages. »

Marie-Françoise Plagès, Médialot

Un moment d'émotion

A l'occasion de cette inauguration, l'équipe municipale a souhaité rendre hommage Monsieur Jean-Pierre Lafage, Maire honoraire de Pern depuis 2017, pour que les Pernoises et les Pernois se souviennent de l'engagement qui a été le sien au sein du conseil municipal

Jean-Pierre a consacré 37 années, dont 25 en tant que Maire à gérer les affaires communales. Il a participé à la création du RPI, construit les deux salles de classe actuelles, fait évoluer notre école pour qu'elle soit toujours à la pointe des technologies.

Toujours au service des autres, en particulier des enfants, des enseignants et du personnel de Mairie, il paraissait évident et naturel au Conseil Municipal qu'il soit à l'honneur en ce jour.

C'est Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui a remis à Jean-Pierre Lafage la plus haute distinction, la médaille d'honneur Régionale, départementale et Communale échelon Or, symbole du dévouement qui récompense de tels états de service.

Aménagements en cours

Mur d'escalade

Nous avons profité des travaux pour supprimer le talus côté préau et le remplacer par un mur de soutènement. Le premier avantage est un gain de place significatif dans la cour. Le deuxième est que ce mur, extrêmement solide, va accueillir dans les prochaines semaines un ensemble de prises pour réaliser, non pas un « mur » d'escalade vertical, mais un cheminement horizontal. L'aspect ludique reste le même, mais côté sécurité, ce sera plus simple à gérer. Gageons que les enfants apprécieront ce nouvel aménagement.

Ecran tactile

Le conseil municipal a budgétisé l'achat d'un écran tactile interactif pour équiper la salle de classe des « grands » et intégrer les nouvelles technologies aux méthodes d'enseignements. Cet écran offrira aux enfants et aux équipes enseignantes un outil venant en complémentarité des outils classiques dédiés à l'enseignement. Il contribuera à former les enfants à une société de l'information et de la communication en perpétuelle évolution.

L'équipe enseignante a réalisé une analyse fine des matériels existant. Elle est en train de finaliser son choix. Le coût du matériel se situera entre de 2500 et 3000 € en fonction des options qui seront choisies.

Wifi gratuit place de la mairie

En parallèle du déploiement du très haut débit, Lot Numérique investit aussi pour installer un réseau de wifi public et gratuit à travers le département.

Les bornes de connections émettent un signal dans un périmètre de 50 à 150 mètres. Toute personne munie d'un smartphone, d'un ordinateur, ou d'une tablette peut donc sur le secteur couvert, se connecter à travers un portail, simple d'accès. Une fois authentifié, l'utilisateur est automatiquement reconnu sur toutes les bornes installées dans le Lot.

Installées sur des lieux de passage, les bornes de ce réseau sécurisé offre une connexion à Internet pour nos résidents, nos visiteurs et nos touristes.

Nous avons décidé de proposer ce nouveau service, cet accès Internet gratuit, au cœur du village en installant la borne en façade de la mairie, à côté du porche d'entrée. En terme de fonctionnement, cette borne est reliée à la box située dans la mairie, elle-même assurant la connexion internet.

le syndicat Lot Numérique finance l'installation d'une borne par commune. Le coût d'installation est pris en charge par le syndicat. Le coût de l'accès au service, l'assistance et la maintenance sont couverts par l'abonnement annuel à la charge de la commune.

Le coût pour la commune est donc celui de l'abonnement annuel pour un montant de 315,72 € TTC

Des bornes supplémentaires peuvent être installées si cela s'avère nécessaire, mais à la charge de la commune. Chaque borne additionnelle à un coût d'installation de 1 020,29 € TTC plus l'abonnement annuel de 315,72 € TTC qui lui est associé.

Localisation bornes Wifi et autres services du département sur : https://lot.fr/services-pres-de-chez-moi

Alerter, prévenir, informer

Ce rappel est à destination des nouveaux habitants, et de celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits sur notre liste de diffusion.

La Mairie de Pern a mis en place un système de diffusion des alertes en temps réel. Nous vous en informons par emails les alertes que nous recevons de la Préfecture ou autres services comme : Eau du robinet impropre à la consommation, avis de tempête, d'orages, de fortes précipitations, de canicule, coupures de courant...

La Mairie utilise également cette liste pour diffuser des informations municipales utiles, pertinentes, intéressantes et d'intérêt commun : routes barrées, chantiers engagés, décisions municipales d'importance, manifestations festives, éducatives, artistiques, culturelles etc. L'objet n'est pas de submerger vos boites mails, mais de vous tenir informé de la vie de la commune.

La loi informatique et liberté nous interdit de vous inscrire sur cette liste, même si nous disposons par ailleurs de votre email. Vous devez nous en faire la demande écrite par mail ou en remplissant un petit formulaire disponible en Mairie ou par email sur demande à :

mairie-de-pern@wanadoo.fr

Entretien Voirie Communautaire

Une visite de la partie de notre voirie cédée à la Communauté de Communes a été effectuée en début d'année 2019, comme chaque année, pour identifier l'ensemble des problèmes. Son état est analysé et expertisé en grand détail en présence du responsable des services techniques et de la voirie de la CCQB qui établit la liste des travaux qui seraient à effectuer ainsi que leur coût.

Le Conseil Municipal débat de cette liste pour sélectionner les travaux qui paraissent les plus pertinents en fonction de leur urgence, de l'état des voiries, de leur fréquentation et de l'enveloppe communale qui nous est allouée par la CCQB.

Evolution des coûts

Depuis trois ans, l'évolution du montant des travaux à réaliser explose littéralement de façon quelque peu surprenante. Jusqu'en 2016 ce montant se situait entre 30 et 40 k€. En 2018 le montant estimé (56980 €)était de +39% par rapport à 2017 (41034 €), ce qui était déjà beaucoup. En 2019 avec 97941 € de travaux identifiés, c'est une augmentation de +72% par rapport à 2018, soit +139% par rapport à 2017 !!!

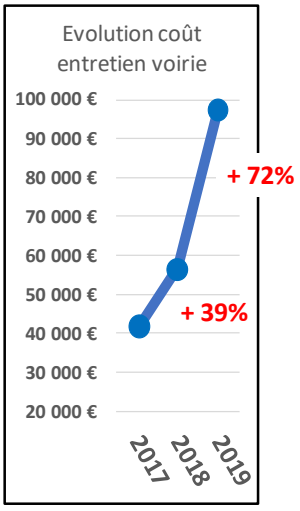

Quelle est la stratégie qui se cache derrière cette dérive ? Observe-t-on la même évolution sur les autres communes ? Les services techniques de la CCQB ont-ils en tête un plan de réfection total de la voirie à leur charge ? Le budget voirie de la CCQB n'est pas près de baisser !!!

Travaux réalisés et problèmes

1- Voirie

Cette année, environ 30 k€ de travaux ont été réalisés sur les portions de routes choisies par le conseil municipal. Une portion portait sur le VC 107, entre l'aire de sport et le village. L'équipe voirie de la CCQB est venue, a établi un « diagnostic* » de la « pathologie* » du revêtement pour appliquer le « traitement* » adéquat,
Au vu du résultat, moins de deux mois après l'application du « traitement », il semble qu'une erreur ait été commise soit dans le « diagnostic », soit dans le choix du « traitement », soit dans l'utilisation du matériel.

NOTA : * termes techniques appris de la commission voirie pour désigner ce que j'appelais en parfait néophyte « trou », « dégradation », « nid de poule », « réparation ».

2- Elagage

Un élagage a été fait par l'équipe voirie de la CCQB sur le VC104 qui relie Terry à Bédrines. Il a consisté à « raser » totalement les troncs côté route, détruisant la belle harmonie des arbres et la voûte formée par les branches sur cette petite route. De plus, cette opération a tourné à l'abattage de plus de 50 arbres, certains centenaires, non seulement sur le domaine public, mais aussi sur le domaine privé, à plus de six mètres du bord de la route dans certains cas ! Une opération sans justification d'ordre sécuritaire, ou pour cause de gêne (les moissonneuses empruntaient cette route). Un simple élagage, au strict sens du mot, aurait suffi.

Fin de l'enveloppe communale

Nous avions une voirie de qualité… je dois avouer que j'éprouve des craintes pour l'avenir. En effet, en dépit d'une opposition forte de vos trois représentants à la CCQB,

celle-ci a décidé de supprimer l'enveloppe communale qui était allouée aux communes.
La tournée annuelle de la voirie sur chaque commune avec le maire ou l'élu référent continuera d'avoir lieu, MAIS, c'est la Communauté de Communes (sur proposition de la commission voirie, je suppose) qui définira les programmes annuels de travaux en concertation avec les délégués communaux (débat en séance plénière ?).

L'argument massue avancé étant la réalisation d'économies durant le mandat 2014-2020, ce que les chiffres qui nous ont été avancés sont loin de confirmer ! Nous avions demandé en séance plénière une analyse plus fine des données chiffrées et des indicateurs, sans succès !

Encore un exemple de décisions qui s'éloignent du terrain au détriment de l'atout de la proximité et de la connaissance « chirurgicale » que les élus ont de leur commune. Il y avait d'autres pistes que nous avons proposées, basées sur une communication entre la CCQB et les communes, Sans aucun écho !

Entretien du patrimoine bâti

Ateliers du Presbytère de Pern

C'est malheureusement une mauvaise nouvelle, mais cette ancienne grange voutée, qui pourrait être un des derniers bâtiments faisant partie du château de Pern, est gravement fissurée. La partie avant de ce bâtiment est très probablement sur du remblai. Est-ce la sécheresse ? Mais cet été, en l'espace de quelques semaines, une fissure est apparue qui est visible sur toute la largeur du bâtiment. La voute, est atteinte. Des pierres commencent à sortir de leur emplacement.

Nous avons fait venir des experts des anciennes constructions en pierres : Rodriguez-Biseul, Frédéric Ringoot et un ingénieur du bureau Veritas. Ils sont unanimes et nous suggèrent fortement ce procéder au démontage de la voûte au risque qu'elle finisse par tomber. Sa structure en voute aplatie, la rend plus fragile encore,

Les travaux seront réalisés en deux temps. Dans les semaines qui viennent, des tirants vont être installés, qui vont traverser la grange de part en part dans le sens de sa longueur et les fissures des murs vont être traitées. Dans un second temps la voute sera déconstruite. Son ancrage dans les murs sera conservé pour servi d'appui à des poutres et construire une mezzanine.

Chauffage de l' Eglise de Pern :

Le chauffage au gaz de l'église de Pern est obsolète et doit être changé. Plusieurs devis ont été demandés pour installer un chauffage électrique économique, sécure, efficace. Le montant des travaux s'élèvera à environ 7000 à 8000 € HT selon le type de mode de chauffage choisi.

La solution optimale sera de remplacer les deux lustres du chauffage à gaz par deux lustres à chauffage infra rouge. Ces lustres pourront être complétés par une applique de montée sur un mât pour le chauffage du chœur.

Les lustres et les travaux seront financés pour partie par la Paroisse, complétés par une souscription auprès des paroissiens. La commune prendra en charge l'augmentation nécessaire de la puissance à 24kVA.

Les paroissiens seront informés dès la prochaine messe à Pern le 20 Janvier.

En Bref

Illuminations de Noël

Un visuel « Joyeuses Fêtes » a été installé en façade de la Mairie pour égayer la traversée du village.

Cimetière

Une haie de Nitida a été plantée autour de l'espace funérarium.

Divers travaux d'entretien généraux

Divers petits travaux d'entretien ont aussi été réalisés ou sont programmés à l'école, dans divers bâtiments communaux, aux églises de Pern et Terry, etc …

Investissement Immobilier

Les fondamentaux du projet

La Mairie de Pern souhaite conserver la maitrise des aménagements en centres bourgs tant à Terry qu'à Pern. La mise en place de zones de préemption est l'un des aspects de cette politique (voir Bulletin 2018). Nous avons été informés à l'été 2018 de la vente de biens immobiliers immédiatement adjacents à la mairie. Deux petits jardins (mitoyens d'espaces verts communaux) font partie intégrante de la vente. (Voir plan cadastral ci-dessous). Prix de vente de l'ensemble : 165 k€.

En adéquation avec notre vision stratégique du développement de la commune, il nous est apparu important de réfléchir à l'achat de ces biens avec deux objectifs en ligne de mire : 1) augmenter notre offre locative de type social et 2) créer un centre de vie autour d'une offre de restauration. Ces principes ont été actés dès le conseil municipal du 24 septembre 2018. Un travail exploratoire a immédiatement été initié pour définir les contours d'un projet et le mode de financement, avec pour principe de ne pas pénaliser la commune pour ses autres investissements.

Le projet et ses atouts

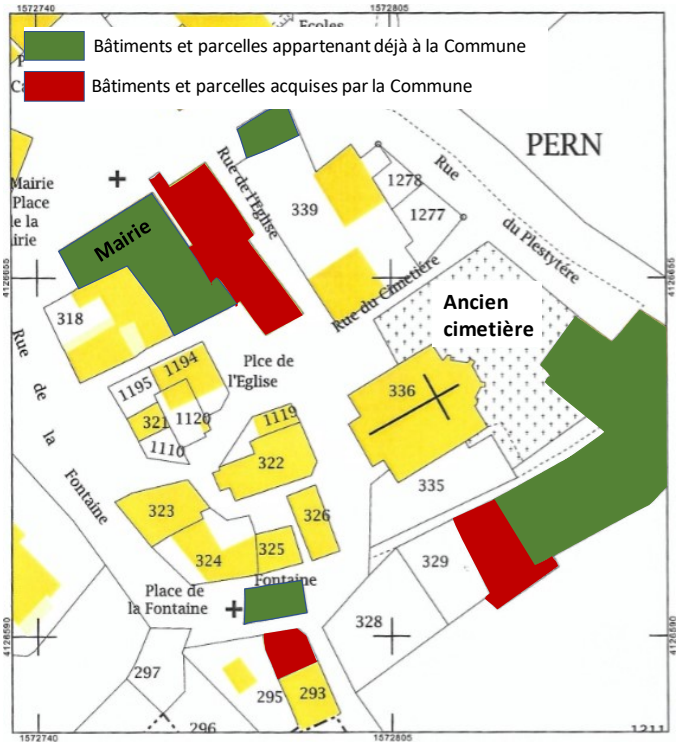

Développement d'une offre locative

Pern est une commune attractive (voir bulletin 2018). Nous recevons de nombreuses demandes pour du locatif à usage familial. Nous souhaitons développer cette offre au profit de notre commune en offrant du locatif pour de jeunes couples. C'est important pour notre école. C'est important aussi pour notre budget. Les dotations d'Etat sont plus à la baisse qu'à la hausse ; l'avenir de la compensation de la suppression de TH est sujette à caution ; il est donc essentiel pour la commune de disposer d'un capital générateur de ressources complémentaires.

L'un des biens est une maison de village en pierre de taille, en très bon état sur deux niveaux et d'une surface habitable de 75 m2. Composée au rez-de-chaussée d'une entrée, d'un séjour-salon et d'une cuisine, et à l'étage de deux grandes chambres, d'une salle de bain et de toilettes séparées, cette maison donnant sur la place de l'église est

parfaitement adaptée à un jeune couple avec enfants.

Création d'un restaurant-multiservices

Le développement, la dynamisation et le renforcement de l'attractivité d'une commune impliquent des actions coordonnées et complémentaires qui passent par la création d'activité économique et la mise en place de nouveaux services rendus à la population. L'ouverture d'un bar-restaurant-multiservices est en parfaite adéquation avec nos besoins. La licence IV détenue par la mairie sera mise à disposition du restaurateur sous une forme à déterminer.

La présence à quelques minutes en voiture de la zone d'activité économique de Cahors Sud est un atout fort. Au-delà de l'offre classique des restaurants de village, cette situation permet d'envisager une bonne fréquentation à l'heure du déjeuner pour des repas d'affaires et d'entreprises. La présence de modèles similaires dans des communes voisines suggère la faisabilité et la viabilité d'un tel projet qui dépend en fait pour l'essentiel de l'équipe qui sera en charge de ce commerce.

Le second immeuble est aussi une maison de village construite en pierre et en très bon état. A l'origine il hébergeait déjà un bar et un petit multi-commerce, ainsi que l'atelier de torréfaction des propriétaires.

Un projet réfléchi.

Les deux préalables à cet achat étaient : 1) la mise en place d'une approche financière n'impactant pas les capacités d'investissement de la commune, 2) disposer du temps nécessaire pour monter les projets associés à chaque maison et identifier toutes les aides que nous pourrions solliciter en fonction des stratégies gouvernementales (transition énergétique, empreinte carbone, économies

d'énergie, développement durable, dynamisation des campagnes …).

La décision d'achat finale a donc été le fruit d'un travail et d'une réflexion qui ont débuté en septembre 2018 et se sont achevés en juin 2019. Pendant ces neuf mois de gestation, le projet a été débattu lors de chacun de nos conseils municipaux par l'ensemble des conseillers présents. Le conseil Municipal s'est rapproché de l'EPF début 2019 pour que cet établissement assure le portage financier de l'opération. Le montage financier a été présenté et validé par le Contrôleur des impôts fin mars 2019. Une ligne budgétaire de 80 k€ a alors été inscrite pour cette opération lors du vote du budget en avril 2019. Notre projet a été expertisé et validé par les commissions d'engagement de l'EPF début juin et la convention discutée et approuvée en Conseil Municipal puis signée fin juin 2019. Dès Juillet, l'EPF s'est rapproché des vendeurs pour procéder à l'acquisition en lieu et place de la mairie.

Stratégie Financière.

L'EPF, c'est quoi ?

« L'Etablissement Public Foncier » (l'EPF) est un établissement public d'Etat, un outil mis à disposition des collectivités territoriales permettant un portage financier jusqu'à 8 ans. Les collectivités peuvent ainsi mobiliser du foncier, sans engager d'argent immédiatement, en vue de la réalisation de projets de création de logements sociaux et/ou d'activité économique. Le principe est simple : l'EPF achète le bien en lieu et place de la commune et la commune s'engage à racheter le bien au prix d'achat avant la fin du délai de portage défini dans la convention. Quant à la méthode : La Mairie dépose un dossier présentant les biens et décrivant le projet. L'EPF, après visite sur site, soumet le projet à sa commission d'engagement. S'il est accepté (çà n'a rien d'automatique), une convention est alors préparée et négociée puis signée. Notre dossier a été retenu par cette commission, montrant son intérêt majeur.

Que Stipule la convention ?

Outre la description du projet, elle précise le prix d'achat, 165 k€ et la durée du portage, huit ans. Cela nous donne tout le temps voulu, pour faire une étude de marché, rédiger le plan d'affaires, monter les dossiers de demandes de subventions et réaliser les travaux. La mairie louera les locaux et la licence IV à l'équipe (cuisinier) qui sera retenue pour tenir le bar-restaurant-multi services.

Concernant le rachat, la convention précise qu'il se fera en deux temps :

1) A court terme, Rachat de la petite maison pour y créer un logement locatif communal. Nous souhaitons pouvoir la proposer le plus rapidement possible à la location sous forme de logement social (type Palulos). C'est l'objet de la ligne budgétaire ouverte au budget 2019, qui inclut aussi l'achat des deux petits jardins. Cette maison ne nécessite que des travaux de rénovation intérieurs : remplacement des portes et fenêtres (actuellement simple vitrage), de l'isolation en toiture, du remplacement de la chaudière au fioul par un moyen de chauffage non-énergivore et ne faisant pas appel aux énergies fossiles, d'une rénovation de la cuisine et d'un rafraichissement des peintures et tapisseries.

2) Dans un deuxième temps Rachat de la grande maison, lorsque le modèle économique et le plan d'affaires auront été définis et réalisés, les travaux afférents budgétisés, et les aides spécifiques mises en place. Bien sûr un Plan B est possible : Si l'étude de marché et le plan d'affaires montraient une non-viabilité d'un tel projet, la Mairie utiliserait ce bien pour décliner une deuxième offre locative familiale et sociale.

Avec la libération de la salle communale située au-dessus de la Mairie, nous disposons maintenant d'un ensemble immobilier homogène. Le projet va intégrer non seulement les deux biens qui sont en cours d'acquisition par l'EPF, mais aussi cette salle pour étudier un projet intégré.

Le SDAIl (département), le CAUE et le groupe SOS seront consultés pour nous aider dans ce projet.

Un excellent timing

Les deux volets de ce projet sont en parfait phasage avec les aides de l'Etat et sa volonté de dynamiser les petites communes rurales. Le Gouvernement a mis en place un plan d'action en faveur des territoires ruraux. Baptisé, « Agenda rural », ce plan a été présenté par Édouard Philippe, lors du congrès de l'Association des Maires Ruraux de France, le 20 septembre dernier.

L'Etat sonne « *la mobilisation générale* » affirme-t-il pour « *promouvoir le commerce de proximité et l'artisanat dans les territoires*». « *Faire des campagnes des territoires d'avenir*.» Le Premier Ministre met en avant l'attractivité des cafés et petits commerces en milieu rural. Sa volonté est de faciliter et soutenir la réimplantation de restaurants et cafés dans les petites communes rurales afin de recréer de l'activité et de la convivialité. Ces lieux de rencontre propices au lien social devront être aussi pourvoyeurs de services tels que relais de poste, point épicerie, dépôt de pain, point de convivialité pour les seniors …

Parmi les autres mesures proposées, l'initiative « 1000 cafés en milieu rural » lancée le 12 septembre 2019 complète le dispositif. Le groupe SOS va aider à implanter 1000 de ces lieux dans les villages. Entreprise d'intérêt général le groupe SOS est engagé dans la lutte contre l'exclusion. Son rôle est de faciliter l'ensemble des démarches nécessaires à la création et à l'ancrage du lieu sur le territoire.

Notre commune répond aux 4 critères d'éligibilité au groupe SOS : 1) Commune de moins de 3500 habitants ; 2) absence de café ; 3) présence d'un local disponible ; 4) volonté du conseil municipal de s'engager dans la démarche. Nous allons évidemment nous rapprocher du groupe SOS pour apprécier l'aide qu'il serait susceptible de nous apporter. Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes et pourront être déposées jusqu'à fin 2021.

https://www.cget.gouv.fr/actualites/faire-des-campagnes-des-territoires-d-avenir

Assainissement et enfouissement des réseaux à Pern

Assainissement

Le Syndicat d'Assainissement du Quercy Blanc, auquel la commune de Pern est adhérente, a planifié la mise en place d'un traitement collectif pour le centre bourg de Pern. C'est la résurgence d'une étude réalisée en 2001, passée en enquête publique, validée en conseil municipal du 27 juin 2006.

Le projet vise à collecter les eaux usées d'environ 25 abonnés, dont la mairie, l'école et les logements communaux. La totalité de ce réseau (environ 470 ml) sera en gravitaire.

La station de traitement sera située en contrebas du village, sur une parcelle appartenant à la mairie. Il s'agit d'un dispositif de traitement biologique, de type filtres plantés de roseaux. Une filière rustique, aux faibles coûts de fonctionnement, peu ou pas de consommation en énergie et une bonne intégration paysagère. Cette technologie « *ne présente pas de risque d'odeurs qui pourraient entrainer des nuisances pour les riverains* », précise le syndicat.

Concernant le financement, le coût de cette opération est entièrement pris en charge par le syndicat.

Enfouissement des réseaux

Nous avons décidé de profiter de ces travaux pour enfouir dans les tranchées qui seront creusées les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication. Des gaines seront posées pour l'arrivée de la fibre.

Cette partie des travaux aura un coût pour la commune, dont les montants sont donnés dans le tableau ci-dessous. Ces montants sont définitifs, excepté pour le poste « éclairage public », qui correspond à l'achat des lampadaires. Le coût dépendra bien sûr du choix qui sera fait par la prochaine équipe municipale. Le prix indiqué correspond à du « moyen de gamme ».

A noter : la commune pourra bénéficier d'une subvention de 20% sur le montant HT pour l'éclairage public par la FDEL .

Début des travaux

Les travaux ne démarreront probablement pas avant la fin du printemps 2020. Ils seront précédés par des sondages géotechniques, et un diagnostic archéologique. La zone étant inférieure à 3000 m2, ce sera sans incidence financière pour la commune.

Ces travaux ne seront certainement pas sans occasionner des gênes et contraintes, en particulier aux résidents du village. Nous nous en excusons par avance.

	COUTS	Part Commune
ASSAINISSEMENT	**230 000 €**	**0 €**
Subventions (35 %)	59 800 €	
Autofinancement Syndicat	170 200 €	
amortissement	4 000 €	
Frais d'exploitation	3 270 €	
TOTAL Assainissement	**230 000 €**	**0 €**

DISSIMULATION RESEAUX		
ER (Dissim. réseaux)	111 945 €	19 755 €
EP (éclairage public)	**55 600 €**	**55 600 € ***
FT (France Telecom) dissim.	45 200 €	45 200 €
FT Cablage	3 813 €	837 €
TOTAL Dissimulation	**220 350 €**	**121 392 €**

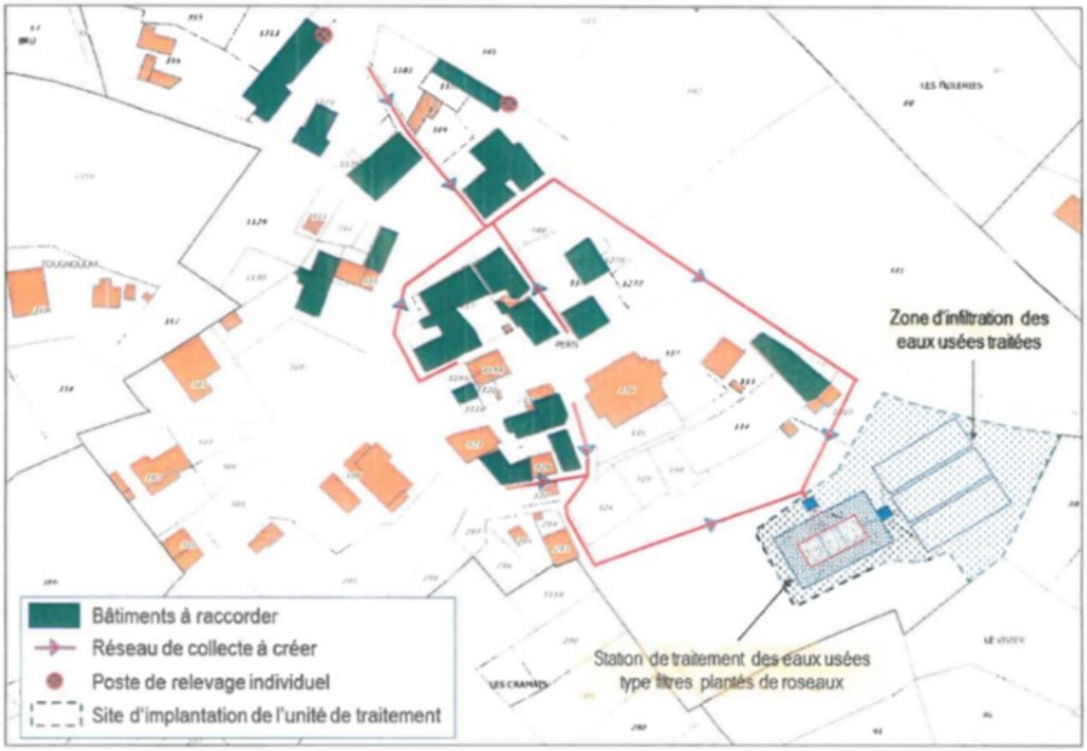

Amitié Internationale en Quercy

Martine AUGER "pérégrination" papier japon marouflé sur toile
80X100 cm

Kléber "édito XXXII" terres du Lot, acrylique tissus de mémoire
80X100 cm

Les expositions et animations aux Ateliers de Ventaillac, organisées par l'association : Amitié Internationale en Quercy, ont été cette année plus compliquées à mettre en place, pour des raisons de santé. Nous avons quand même participé à l'animation culturelle de la commune de PERN .

Nous avons favorisé la présentation des travaux d'artistes proches tant affectivement que géographiquement :

- Mai : « 3 regards sur l'actualité », Jean SUZANNE, Martine AUGER, Kléber
- Juin : « de fil et d'encre », Martine AUGER, Stuart SANDERS.
- Juin : Stage de calligraphie 14/27/06 par Stuart SANDERS
- Juillet : « Peintures et sculptures » Bruno JOSEPH.
- Août : « 4 artistes de PERN et L'HOSPITALET » Anna KLOTH, Estelle MARLIER, Martine AUGER, Kléber.
- Septembre : « toile libre, toile brute », Luc RIGAL, Jean MAUREILLE, Kléber.
- Septembre : Concert : le 6/09/2019 Georges PETIT.

Nous n'avons pas organisé, cette année « l'Art en Chemin » qui reprendra, si les circonstances sont favorables, en 2020.

La fréquentation a été très bonne, nous pouvons encore, cette année, regretter le manque d'intérêt des pernois pour nos expositions et nos animations.

Pour 2020 nous avons encore la volonté de continuer à organiser des expositions et des animations de qualité, inviter des artistes que nous aimons et dont le travail propose une recherche contemporaine.

A titre personnel, Martine AUGER et Kléber sont invités à exposer en 2020 à « L'Espace point de vue » LAUZERTE, au Château LA CAPELLE MARIVAL. à la Salle Balène FIGEAC. Au Grenier du chapitre CAHORS. A MARRAKECH (Maroc).

Les Ateliers de Ventaillac
Présentent
Du 7 au 30 juin 2019
Martine AUGER Stuart SANDERS
DE FIL ET D'ENCRE
Ouvert du mercredi au samedi de 15h à 19h
et sur rendez-vous
vernissage vendredi 7 juin à partir de 18h
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

Les Ateliers de Ventaillac
présentent
Du 24 avril au 25 mai 2019
3 regards sur l'actualité
Jean Suzanne
Martine Auger
Kléber
Ouvert du mercredi au samedi de 15h à 19h
et sur rendez-vous
vernissage vendredi 10 mai à partir de 18h
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

Les Ateliers de Ventaillac
CONCERT
6 septembre 2019 à 18H30
Georges PETIT
Nouvelle création—Nouvelles compositions
(PARTICIPATION LIBRE)
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

Les Ateliers de Ventaillac
du 12 au 31 juillet 2019
PEINTURES SCULPTURES
Bruno JOSEPH
Ouvert du mercredi au samedi de 15h à 19h
et sur rendez-vous
vernissage vendredi 12 JUILLET à partir de 18h
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

Les Ateliers de Ventaillac
« TOILE BRUTE—TOILE LIBRE »
du 30 août au 29 septembre 2019
Luc RIGAL
Kléber
et un peu de Jean MAUREILLE avec son linge éphémère
Ouvert du mercredi au samedi de 15h à 19h
et sur rendez-vous
vernissage vendredi 30 août à partir de 18h30
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

Les Ateliers de Ventaillac
du 16 au 27 Août 2019
Anna KLOTH
Estelle MARLIER
Martine AUGER
Kléber
Ouvert tous les jours de 15h à 19h
vernissage vendredi 16 Août à partir de 18h
Association AmIQ . Ventaillac 46170 PERN
D820, 13Km au sud de CAHORS
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21-kleber231@gmail.com

La Diane Pernoise

La société de chasse, La Diane Pernoise, voit le nombre de ses adhérents diminuer encore, tout doucement, et cette année nous ne sommes que 29 adhérents à jour de leur cotisation. Chacun pratique suivant sa préférence, mais la plupart vont aux battues, au sanglier, ou au chevreuil, mais avec trop peu de participants pour ces derniers.

Cette année, 40 colliers de tir au chevreuil ont été remis par la Fédération Départementale, afin d'en réguler la reproduction. .

10 colliers ont été attribués pour les tirs d'été du chevreuil, à l'approche, et cette activité complète, le bilan financier annuel, sans laquelle nous ne pourrions pas fonctionner.

La chasse au sanglier se pratique en battue, en accord avec l'association de l'Hospitalet, et nous en sommes déjà à 15 prélèvements cette année.

Pour le petit gibier, nous aurons lâché 75 faisans en 2019,. Il semble que la population de perdreaux rouges s'améliore, encore en espérant que ce soit dû à l'entretien des « agrainoirs » mis en place l'année dernière, mais aussi aux conditions climatiques du printemps, et malgré la canicule de cet été.

Les lapins restent proches des maisons. Le lièvre semble se développer également.

La diminution du nombre de chasseurs serait-elle, aussi, la raison de l'accroissement de population du petit gibier??? Nous n'y croyons pas au vu des tableaux de chasse qui restent modestes et raisonnables…

Par contre, beaucoup de renards cette année. Notre piégeur Thomas en a déjà prélevé 24 cet été alors que l'année passée, il n'en avait prélevé que 5 à la même période..

La « Cabane », située entre Terry et Roches, reste un lieu de rencontre à l'occasion de la chasse au chevreuil ou pour les formalités de demande et remise des permis de chasser.

Notre association participe à la vie de la commune. A ce titre, nous avons, en commun avec La Boule Pernoise participé au Feu de la Saint Jean, puis renouvelé la fête le 27 juillet. Cette année, moins de participants, et météo maussade (Les organisateurs ont fait de leur mieux..). Nous avons dû nous blottir sous l'auvent du bar, mais ce fût un moment très convivial et cette situation a favorisé la chaleur humaine. Merci aux bonnes volontés, et surtout à notre aimable cuisinière !

Nous avons modestement, mais de bon cœur, car la pratique de la chasse était interdite ce matin-là, participé à l'événement « A saute-clocher »

Nous vous souhaitons une très bonne fin d'année et le meilleur pour chacun de vous en 2020.

Le Bureau de La Diane

La Boule Pernoise

L'assemblée générale du Club de Pétanque La BOULE PERNOISE a eu lieu Vendredi 29 Novembre 2019 , en présence de nombreux licencié(e)s ainsi que Monsieur le Maire et la chef du secteur Sud. Notre club connaît une bonne activité, avec un bilan financier satisfaisant.

Le Club compte 27 licencié(e)s contre 32 licencié(e)s en 2018 (3 départs pour un autre club, 3 non renouvellements de licences et un nouveau licencié

Pour l'année 2020 nous accusons déjà le départ de 5 licenciés (4 départs consécutifs au renouveau du Club de Labastide-Marnhac + 1 départ pour un autre club).

Pour cette année 2019, une équipe Vétérans et 2 équipes Séniors en 5ième Division ont été engagées dans les Championnats des Clubs.

Notre équipe Vétérans qui se maintenait en seconde division se voit redescendre en 3ième division après une année très maussade sur le plan des résultats terminant dernier de son groupe de 6 équipes avec 12 points.

Equipe des Vétérans

Notre équipe 1 Séniors termine premier d'un groupe de 5 équipes avec 20 points

Félicitations à notre équipe 1 qui s'est quand même retrouvée en quart de finale et qui malheureusement a échoué contre l'équipe voisine de ST Paul de Loubressac.

Equipe 1 Séniors en quart de finale à Miers

Notre équipe engagée dans la Coupe de France a gagné contre l'équipe d' Espédaillac qui a déclaré forfait puis a échoué au cadrage contre l'équipe de Sauzet (15 à 16) . De par son élimination , elle a basculé dans la Coupe du Lot . elle a perdu contre au cadrage contre l'équipe de Trespoux et n'a pas pu poursuivre la Coupe du Lot

Le Samedi 15 Juin 2019 Nous avons organisé le Concours Officiel Doublettes en 4 parties « le Challenge TREMOLLIERES CAMILLE avec apport de 50 %.

Notre équipe 2 Séniors termine 3° d'un groupe de 6 équipes avec 15,2 points.

Equipe 2 Seniors à Sauzet

Nos autres manifestations :

Nous avons voulu pallier à l'absence du comité des fêtes en reprenant à notre actif le Feu de la Saint Jean le 29 juin 2019 avec l'aide de l'association de chasse LA DIANE PERNOISE (que nous remercions encore une fois). 138 personnes + 3 enfants ont répondu présents et le temps était très chaud. Cette soirée a fait l'objet de beaucoup de critiques envers les personnes organisatrices car il y a eu un couac au niveau du service de la viande dû à une mauvaise coordination entre le bureau et les personnes qui étaient à la cuisson . Ce fut donc une très mauvaise appréciation malgré le dévouement et l'énergie que tous les bénévoles ont mis dans cette soirée. Du coup d'un commun accord le bureau a décidé de ne plus renouveler le Feu de la Saint Jean.

NOUS RESTERONS DANS NOTRE DOMAINE à savoir la pétanque . Cette année Il n'y aura donc pas de feu de la Saint jean organisé par LA BOULE PERNOISE.

Organisation de deux repas avec concours à la mêlée durant l'été (87 personnes le premier pour les sardinades le 26 juillet 2019 et 73 personnes le second pour les magrets de canards le 30 Août 2019)

Organisation d'une journée « fête » le 27 Juillet 2019 en partenariat avec l'association de chasse La Diane Pernoise. Cette dernière a pris en charge les achats et notre association l'organisation du concours de pétanque .et ensemble nous avons assuré l'organisation et le service repas.

Quelques nouveautés pour l'année 2021 concernant la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal :

- chaque club voulant s'inscrire pour les Championnats des Clubs devra avoir son propre arbitre. Pour anticiper à cet état de fait, un licencié s'est proposé à passer le concours d'Arbitre Départemental. Nous lui souhaitons toute la réussite.
- Une tenue réglementaire sera imposée à chaque Club , il nous faudra prévoir les mêmes pantalons . La Boule Pernoise participera à cet achat.

Pour l'année 2020,

- le concours officiel aura le lieu le Samedi 4 Juillet le matin le tête à tête et l'après-midi le « Challenge TREMOLLIERES CAMILLE » Doublettes en 4 parties.
- Durant l'été auront lieu nos 2 repas concours à la mêlée avec changement de coéquipiers.

MERCI à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et pour l'aide qu'ils ont apporté au Club.

Merci à tous nos licencié(e)s pour leur esprit de compétition avec l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats.

A l'aube de cette année 2020 , La Boule Pernoise vous présente ses meilleurs vœux.

Vous pouvez nous contacter au 05 65 21 08 54 (Présidente Sylviane Lalbertie) au 05 65 21 78 04 (Secrétaire Françoise Albouys).

Pique et Pousse en Quercy Blanc

De nos jours la sédentarité est un phénomène qui nous touche tous, plus ou moins. Régulièrement on entend dire que pour être en bonne santé il faut marcher, bouger.

L'association de randonnée Pique et Pousse en Quercy Blanc de Lhospitalet peut vous aider à atteindre cet objectif.

L'association propose :
Le mardi après-midi au départ de Lhospitalet, une rando-douce à un rythme adapté à tous.
Le vendredi, l'après-midi ou à la journée, les randonneurs plus confirmés se retrouvent sur les chemins du LOT ou des environs, sur des circuits de 10 à 15 km, avec des pauses pour admirer le patrimoine et la flore.
Le lundi après-midi, jeudi soir et samedi matin, les plus sportifs pratiquent la marche-nordique. C'est une marche rapide avec utilisation de bâtons, accompagné d'un animateur. C'est une séance de sport.

N'hésitez pas à nous rejoindre.
Renseignement : **06-01-75-37-10**
Mail : pique.pousse-quercyblanc46@orange.fr

Cette année 2019, Pique et Pousse en Quercy Blanc a organisé :

- En mars, un week-end raquettes à Arreau. Rémi, le guide nous a conduit sur les hauteurs où la neige y était abondante. Boules de neige et glissades au programme.

- En juin un séjour d'une semaine en Bretagne, sur les chemins des douaniers, du Mont Saint Michel, avec la traversée de la baie, jusqu'au Cap Fréhel. De nombreuses visites étaient proposées . Ce séjour restera longtemps dans les mémoires.

- En Août une itinérance dans le nord du Lot, de Martel à Saint Céré, avec Alphonse, un âne bâté, et bivouac sauvage tous les soirs. Super expérience pour les quatre randonneuses.

- En septembre

un week-end montagne en Ariège, à Vicdessos, avec l'ascension du Pic des Trois Seigneurs et la visite de Lapège, village le plus haut de l'Ariège.

Une formation à la lecture de cartes.

Le 15 septembre lors de la manifestation sportive , A Saute-Clochers, 33 adhérents de l'association se sont impliqués et ont contribué au bon fonctionnement de cette Matinée.

2019 fut une année riche en découverte et en émotion. Le Bureau de l'association réserve aux 80 adhérents une année 2020 tout aussi trépidante,
Les adhérents sont toujours ravis d'accueillir de nouveaux randonneurs.

Chemins en Quercy *« De Village en Village »*

Sur une idée vazeracaise en 2014, un groupe de travail s'est développé en 2016 vers Lafrançaise et Castelnau-Montratier pour créer un chemin de randonnée qui réunit, aujourd'hui, les douze villages de Cahors, Lalbenque à Moissac. Les conseils municipaux ont soutenu l'intérêt d'une valorisation du territoire par une nouvelle économie touristique basée sur la randonnée pédestre accessible à tous. Avec les randonneurs, ce chemin devient l'ambassadeur de nos atouts : calme, authenticité, paysages, patrimoine, gastronomie, artisanat.

« De village en village » était bien le thème des 14 randonnées proposées au cours de l'année 2019, de 5 à 15 kilomètres, à la journée ou demi-journée. Il s'agissait aussi de tester le balisage rouge et bleu facile à suivre par chacun. L'ambiance amicale a toujours prévalu et chaque groupe était accueilli par le maire avec fruits, biscuits et boissons ! Deux journées culturelles, sans marcher et ouvertes à tous ont aussi eu lieu, avec conférences et pique-nique ; elles ont réuni 40 et 50 personnes, très enthousiastes, à Labarthe et à Lafrançaise.

Les conseils municipaux, ainsi que les conseils communautaires, ont généralement accordé une subvention de fonctionnement au titre d'association active pour le développement local. Les trois agences du Crédit Agricole, situées sur le territoire de notre parcours, ont aidé à l'équipement technique de l'association. Un dossier est en cours auprès des services de la Région Occitanie qui prône le développement du tourisme.

Très intéressée par le tracé de « Chemins en Quercy », la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) s'unit à notre association. qui profitera, ainsi, du label « chemin culturel ». Le parcours, créé par la FESC,

traverse l'Europe pour relier les sites clunisiens dont fait partie l'église de Vazerac (82) Chemins en Quercy présente une opportunité en lui permettant de relier Moissac au Lot pour rejoindre d'autres sites clunisiens vers l'Aveyron.

L'année 2020 devrait voir l'agrément de ce travail collectif porté par deux communautés de communes et tous les maires, membres du Conseil d'administration. Des guides de randonnée, en cours de création seront mis à disposition.

Vous pouvez consulter le site : http://www.chemins-en-quercy.fr

L'association remercie tous ceux qui soutiennent ce projet..

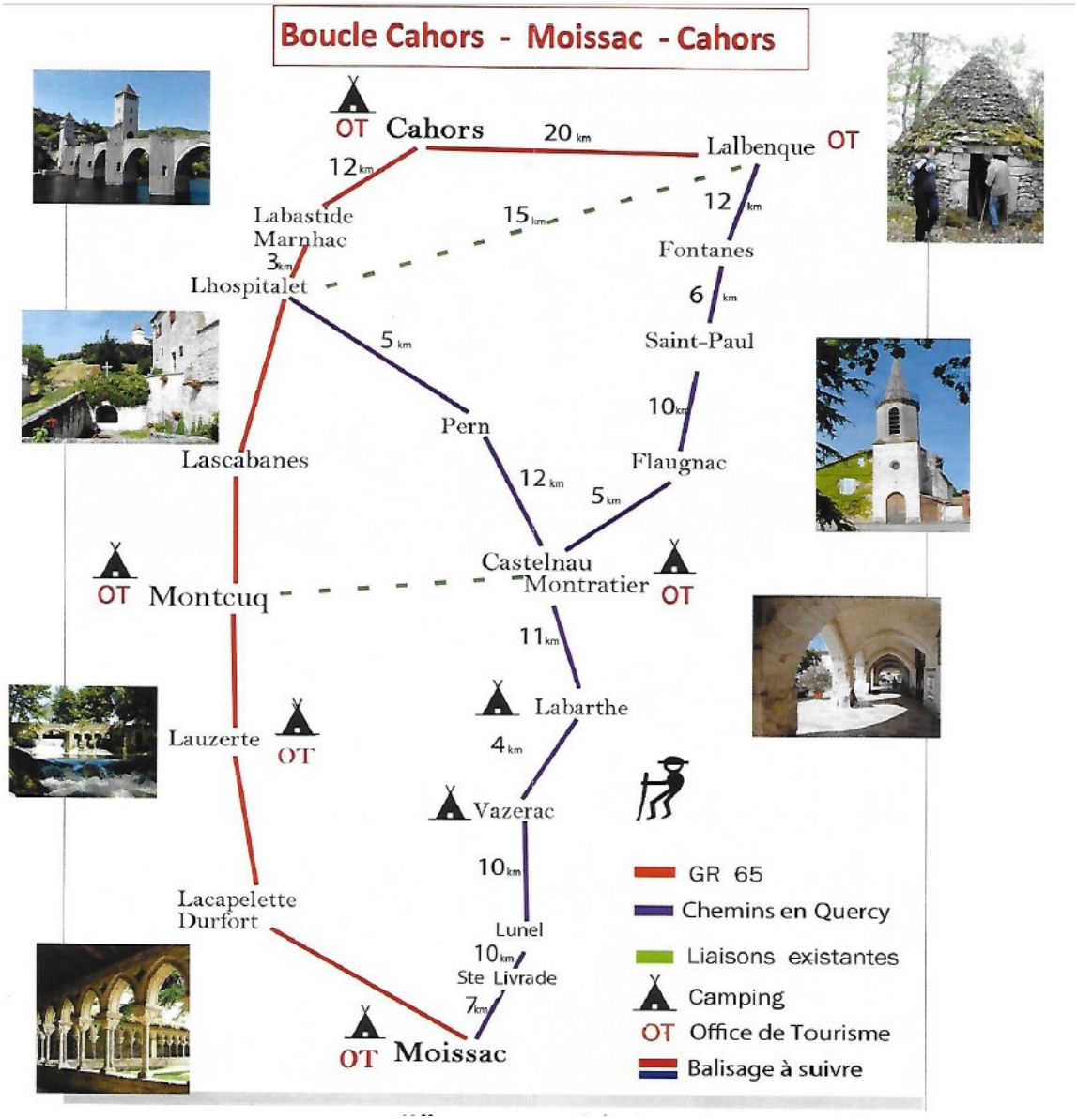

Les Run'heureux

Créée en septembre 2018, notre association a pour objet principal l'organisation d'un évènement festif et convivial, centré sur la pratique de la course pédestre hors stade et de la randonnée.

"A Saute Clocher"

« A Saute Clocher » est une manifestation ambitieuse, fédératrice, solidaire et caritative pour faire découvrir les paysages emblématiques, le patrimoine de caractère et les produits du Quercy Blanc. Des courses et circuits de randonnée sont l'âme de cet évènement, qui intègre sport populaire, marché gourmand, stands de producteurs et vide grenier. Tisser du lien social, « Gommer » nos différences et dynamiser notre territoire, en sont les objectifs majeurs.

Les courses et randonnées sont à la portée de toutes et tous, sportifs aguerris comme occasionnels, personnes valides comme en situation de handicap. Les circuits relient les hameaux et villages des trois communes de Pern, L'Hospitalet et Cézac. L'accessibilité des parcours aux Joëlettes, incarne la solidarité et le partage. Deux valeurs essentielles qui animent l'équipe organisatrice, « Se dépasser pour soi ET pour les autres ». Les enfants sont bien-sûr aussi de la fête avec des courses qui leur sont spécialement organisées.

Les stands de producteurs et le marché gourmand permettront aux coureurs, randonneurs, à leurs accompagnants, aux curieux et visiteurs davantage attirés par l'envie de chiner le vide grenier ou de déguster nos produits locaux, de découvrir les parfums et saveurs de notre terroir.

Edition 2019

Lors de la 1ère édition, le 15 septembre 2019, 200 coureurs et randonneurs ont parcouru nos circuits. Deux joëlettes ont permis à Jessica et Gabriel de vivre l'intensité des courses et leur ambiance grâce à leurs équipages composé entre autres des pompiers de Castelnau, Laurie Phaï championne Olympique et Aurélien Pradié notre député. La course des enfants a été très disputée. Tous étaient très motivés !

Le vide-greniers a vu une belle fréquentation. Quant au marché gourmand, les producteurs ont servi près de 400 repas et sont repartis en ayant vendu la totalité de leur marchandise. Ce sont au total 700 à 800 personnes qui sont venues sur le site au cours de cette journée.

Une très belle fête, que le comité d'organisation constitué d'élus de Cézac, l'Hospitalet et Pern, du bureau de l'association et de bénévoles va renouveler en 2020.

Remerciements

Le comité d'organisation exprime ses remerciements les plus chaleureux à tous les bénévoles et aux associations de Cézac, l'Hospitalet et Pern, qui se sont mobilisés pour que cette fête voit le jour et soit un grand succès. Merci aussi aux collectivités, Région, Département, Canton, Communauté de Communes pour leur soutien. Merci à nos partenaires privés pour leur confiance et leur participation. Merci enfin aux Conseils Municipaux des trois communes qui soutiennent ce projet depuis le début et s'impliquent fortement dans le comité d'organisation.

Nous comptons sur vous pour l'édition 2020.

Edition 2020 : dimanche 13 septembre

Les principes restent les mêmes : fête du sport et fête des sens. Juste quelques améliorations dans la logistique et de petits changements sur les parcours, qui seront plus nature pour donner encore plus de plaisir à toutes et tous. Également, de meilleures animations sur les trois villages partenaires.

Les épreuves de courses pédestres et randonnées sont inscrite au calendrier de l'ADCPHS46. Trois courses seront organisées : 12 km, 18 km et 25 km. La course de 18 km inscrite au « Challenge Nature », devrait attirer de nombreux coureurs.

Deux randonnées seront également au programme : 8km et 14km, et une marche nordique de 10km.

Bien sûr les enfants, auront aussi leur course.

Et comme l'an passé, le vide-greniers, la buvette, une animation musicale, des stands de producteurs locaux et un marché gourmand pour une restauration sur place complèteront la fête.

Contacts : lesrunheureux@gmail.com

Le bureau vous souhaite une excellente année 2020

Les Canaillous du Quercy Blanc

L'accueil de loisirs est une association loi 1901 depuis septembre 1997.

Elle accueille les enfants du début de leur scolarité à 12 ans.

Les enfants sont originaires de la communauté des communes du Quercy Blanc et des communes environnantes. Elle fonctionne grâce aux subventions, la facturation des familles et l'implication des parents.

Pour financer les sorties extérieures, nous avons organisé un vide grenier, la vente de chocolats et de kits cadeaux.

Des activités sont proposées tout au long de l'année : manuelles, sportives, promenades pour découvrir notre environnement, Carnaval, Halloween, chasse aux œufs,.....

CETTE ANNEE, LES ENFANTS ONT PU ALLER :

- -Laser Game
- -concert rock au Rio Grandé à Montauban
- -Poney à Lartigue
- -Château de Bonaguil
- -Accrobranche à St Antonin Noble Val
- -Animaparc
- -Château de Castelnau en Dordogne
- -Mini séjour à Valrance en Aveyron
- -Walibi
- -Spectacle de fin d'année

L'association lance un appel aux artisans pour venir faire découvrir leurs métiers aux enfants.

"En cette fin d'année, les Canaillous vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de Noël, vous présentent tous leurs meilleurs vœux, et vous donnent rendez-vous nombreux pour leur première manifestation 2020, le samedi 29 février lors d'une soirée costumée à la salle des fêtes de Cézac."

Carnaval

Promenade à St Sernin/Rance

Séjour avec activité équitation

Animaparc

Démonstration de combat au château de Castelnau.

Visite guidée au château de Bonaguil

Crèche Farandole

La Crèche Farandole est une crèche collective associative et à gestion parentale où l'implication des familles est primordiale. En effet, notre structure se compose d'un bureau de parents bénévoles qui contribuent au fonctionnement de celle-ci.

Nos locaux se situent dans l'ancien presbytère rénové et aménagé afin d'accueillir les enfants de 2 mois à 4 ans. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Une équipe de professionnels assure l'accueil des familles et de leurs enfants. La structure dispose d'un agrément pour l'accueil de 17 enfants.

L'équipe est composée de deux éducatrices de jeunes enfants, une auxiliaires de puériculture, et de quatre animateurs petite enfance qui contribuent au

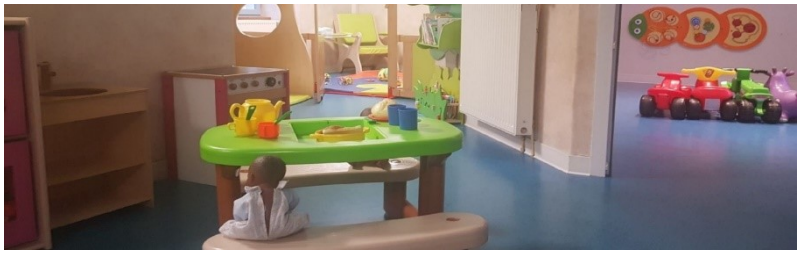

développement des enfants tant sur le plan individuel que collectif. Pour cela, chaque jour les professionnels proposent aux enfants de multiples activités (peinture, chant, expression corporelle, ...) tout en veillant au respect des rythmes de chacun. Ils incitent les enfants à la verbalisation et les accompagnent dans l'acquisition de l'autonomie.

Des produits issus de l'agriculture biologique (fruits, laitages,...) sont proposés aux enfants lors des collations de la journée.

La crèche dispose d'une grande salle permettant aux enfants de jouer librement, d'un coin repas et d'un parc sécurisé pour les tous petits. La grande salle est divisée en deux parties : une pour le jeu et l'autre pour la sieste des plus grands. La crèche dispose aussi d'un dortoir pour les bébés En plus de ce premier bâtiment, nous avons à disposition un bâtiment préfabriqué, afin de proposer un espace supplémentaire pour les enfants. Petit plus, la crèche, l'ouverture sur l'extérieur avec un grand jardin ombragé au calme, aménagé avec des jeux, ce qui permet aux enfants de profiter de la nature.

Afin de contribuer au bon fonctionnement de la crèche, il est demandé à tous les parents de participer activement à la vie de la structure (entretien du linge, bricolage, tâches administratives,...).

Demande d'inscription :

il est nécessaire de prendre contact avec la directrice afin de convenir d'un rendez-vous et de prendre connaissance des conditions et formalités d'inscription.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement se référer au règlement intérieur de la crèche ou

contacter le **05 65 21 07 72**.

L'équipe éducative reste à votre disposition pour des informations supplémentaires.

Agenda Festivités 2020 Pern – Cézac – l'Hospitalet

Janvier

Dimanche 5 :	LOTO du Football Club du Quercy Blanc (FCQB)	Le Montat
Vendredi 24 :	LOTO du Comité des fêtes	Labastide-Marnhac
Samedi 25 :	REPAS poule farcie du Comité des fêtes	Labastide-Marnhac

Février

Dimanche 2 :	Mique du club de |'amitié	Cézac

Mars

Samedi 7 :	REPAS Canard Comité des fêtes de	Labastide-Marnhac
Dimanche 8 :	VIDE GRENIER Comité des fêtes	Labastide-Marnhac
Samedi 14 :	LOTO APE	Castelnau-Montratier
Samedi 28 :	Concours Pétanque au Stade	l'Hospitalet

Avril

Samedi 18 :	Concours Pétanque au Stade	l'Hospitalet

Mai

Sam. 2 et dim. 3 :	Concours Pétanque au Stade	l'Hospitalet
Dimanche 10 :	Brocante APE Mairie	l'Hospitalet
Sam. 16 et dim. 17 :	Concours Pétanque au Stade	l'Hospitalet

Juin

Vendredi 26 :	Feu de St Jean. Foyer Rural & APE au Stade	l'Hospitalet

Juillet

Vend. 3 et vend.10 :	Soirée Pétanque au Stade	l'Hospitalet
Samedi 4 juillet :	Challenge « Trémollières Camille » doublettes en 4 parties	Pern
Mardi 14 :	Marathon de la Pétanque au Stade	l'Hospitalet
Vend. 17 au dim. 19 :	Fête votive Comité des Fêtes Mairie	l'Hospitalet
Lundi 20 au merc. 29:	Théâtre + exposition photos	Cézac
Vendredi 24 :	Randonnée-Ciné-LOT Foyer Rural Mairie	l'Hospitalet
Sam. 25/07 ou 01/08 :	Repas de la Diane Pernoise	Pern

Août

Sam. 1er et dim. 2:	Fête votive de Cézac	Cézac
Jeudi 6 :	Marché Gourmand Foyer Rural Mairie	l'Hospitalet
Vend. 7 et vend. 21 :	Soirée Pétanque au Stade	l'Hospitalet
Sam. 22 et dim. 23 :	FETE de la TERRE Jeunes Agriculteurs	Granéjouls

Septembre

Dimanche 13 :	A Saute-Clocher: courses-randos, marché gourmand, vide-greniers	Pern
Dimanche 27 (*à confirmer*) :	Repas annuel de Pechpeyroux	Cézac

A partir d'0ctobre

A partir d'Octobre, CINE LOT 3ieme Jeudi du mois Salle des FETES	l'Hospitalet

Toute l'année

Ciné Lot les 1ers mercredi du mois à 20h30 salle du Foyer Rural	Cézac

NOTA : Seuls sont indiqués ci-dessus les évènements programmés au 19/12/2019. D'autres évènements et fêtes seront organisés, les associations et la mairie vous en informera.

JIVANA : Cours de Yoga

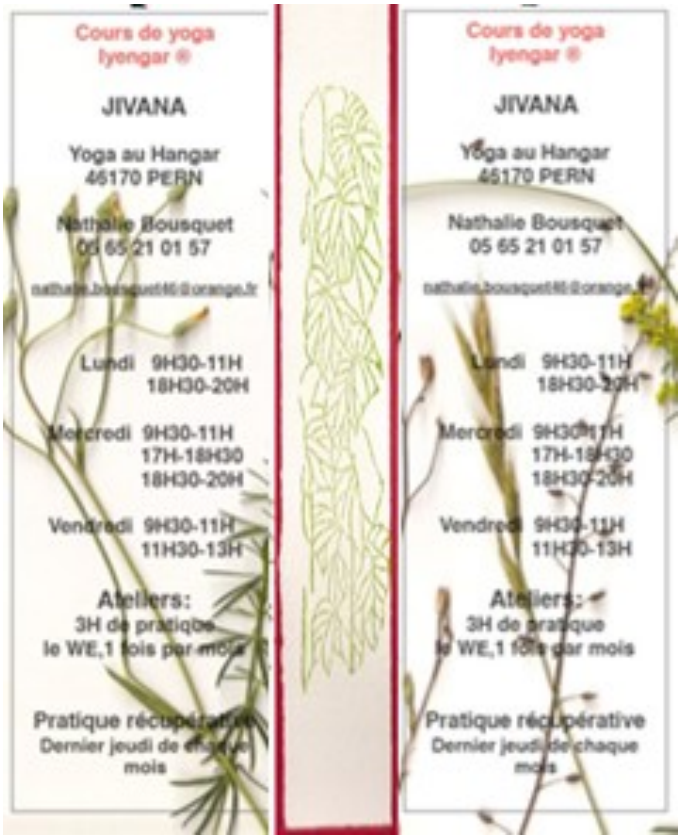

Le Chalet du Bien-être

CCQB : Transport à la Demande

Quercy Blanc
communauté de communes

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

FONCTIONNEMENT
A compter du 02/01/2020

TRANSPORT A LA DEMANDE

Procédures en 3 étapes:

I. L'usager prévient à l'avance le transporteur et ceci au plus tard la veille avant 17h00;

II. Le transporteur prend en charge l'usager à son domicile afin de le transporter à la destination définie préalablement ;

III. Il récupère l'usager à un lieu et une heure définis par avance afin de le reconduire à son domicile.

2 €

Tarif :
2 € le trajet
soit 4 €
l'aller et le retour.

Ligne 1: Montcuq-en-Quercy-Blanc / Cahors

Communes:

Barguelonne-en-Quercy *(Bagat-en-Quercy, St Daunes, St Pantaléon)*, **Lendou-en-Quercy** *(uniquement Lascabanes et St Cyprien)*, **Montcuq-en-Quercy-Blanc** *(Belmontet, Lebreil, Ste Croix, Montcuq, Valprionde)*, **Porte-du-Quercy** *(Fargues, Le Boulvé, Saux, St Matré)*.

	Montcuq	Cahors	Cahors	Montcuq
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: CAPELLE VOYAGES
05.65.35.04.49

Ligne 2: Castelnau Montratier-Sainte Alauzie / Cahors

Communes:

Castelnau Montratier - Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Montlauzun, Pern, Lendou-en-Quercy *(uniquement St Laurent-Lolmie)*, **St Paul-Flaugnac** *(St Paul -de-Loubressac, Flaugnac)*.

	Castelnau-Montratier	Cahors	Cahors	Castelnau-Montratier
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: RAYNAL VOYAGES
05.65.23.28.28

Numéros d'Urgence

18 : Pompiers
15 : SAMU
05 65 20 86 55 : Gendarmerie Castelnau Montratier-Sainte Alauzie
17 : Police Secours
112 : Toutes Urgences (sécuritaires, secours aux personnes, médical), dans toute l'Union Européenne
114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence ;
115 : urgence sociale (SAMU social) ;
116 : urgence sociale (enfants disparus).
119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;
05 61 77 74 47 : Centre antipoison Toulouse

Invitation